



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire

☎☎☎☎☎☎

Séance du **Jedi 25 Mars 2021**

Nombre de membres en exercice : 61
Nombre de membres présents : 49
Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 7
Nombre de membres excusés : 4
Nombre de membres absents : 1

Date de convocation :
19 mars 2021

Acte rendu exécutoire après visa du
contrôle de légalité le :

2 AVR. 2021

et affichage le :

2 AVR. 2021

L'an 2021, le 25 mars à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid-19, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers communautaires le 19 mars 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 19 mars 2021.

Mme Marie-Ange CORDIER a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

8 - Domaines de compétences par thèmes
8.5 - Politique de la Ville-Habitat-Logement

Objet : Opération de Revitalisation Territoriale (ORT) - Signature des conventions

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT			X : Mme Najat LEMERAY		
Mme Nathalie BOUILLARD			X : M. Pascal DALIGAULT		
Mme Catherine CAILLY	x				
M. Pascal DALIGAULT	x				
M. Sylvain DELANGE	x				
Mme Valérie DESQUESNE	x				
M. Jean ELISABETH	x				
Mme Najat LEMERAY	x				
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	x				
PERIGNY					
Mme Jean-Christophe MEUNIER	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
PONTECOULANT					
M. Jean-Pierre MOURICE	x				
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	x				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL			X : Mme Valérie DESQUESNE		
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET					x
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	x				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	x				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT		X : Mme Emilie HERVY			
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	x				
M. Olivier JEANNEAU	x				
Mme Colette JOUAULT				x	
Mme Bernadette LEROY	x				
M. Georges RAVENEL	x				
PONT-BELLANGER					
M. Christian MARIETTE		X : Mme Martine TREMPU			
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE	x				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	x				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	x				
M. Alain DECLOMESNIL	x				
M. Régis DELIQUAIRE	x				
M. Didier DUCHEMIN	x				
M. Marc GUILLAUMIN	x				
M. Francis HERMON	x				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	x				
M. Eric MARTIN				x	
Mme Natacha MASSIEU	x				
Mme Sandrine SAMSON			X : M. Marc GUILLAUMIN		
Mme Cyndi THOMAS			X : Mme Natacha MASSIEU		

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU				x	
Mme Isabelle BACHELOT	x				
M. Frédéric BROGNIART	x				
Mme Caroline CHANU	x				
M. Gilles FAUCON	x				
Mme Brigitte MENNIER	x				
Mme Sabrina SCOLA	x				

VIRE NORMANDIE					
M. Marc ANDREU SABATER	x				
Mme Marie-Noëlle BALLE	x				
Mme Cindy BAUDRON				x	
M. Lucien BAZIN	x				
Mme Marie-Ange CORDIER	x				
M. Serge COUASNON	x				
Mme Nicole DESMOTTES	x				
M. Corentin GOETHALS			X : Mme Marie-Ange CORDIER		
Mme Catherine MADELAINE	x				
M. Gilles MALOISEL	x				
M. Pascal MARTIN	x				
M. Gérard MARY	x				
Mme Marie-Odile MOREL	x				
Mme Valérie OLLIVIER	x				
M. Régis PICOT			X : M. Lucien BAZIN		
Mme Jane PIGAULT	x				
Mme Annie ROSSI	x				
M. Guy VELANY	x				

TOTAL	47	2	7	4	1
Nombre de Membres en exercice			61		
Nombre de conseillers présents			49		
Quorum En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, le quorum est fixé à un tiers des membres en exercice présents (IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020)			21		
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs*) *En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, un conseiller peut être porteur de deux pouvoirs (IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020)			56		

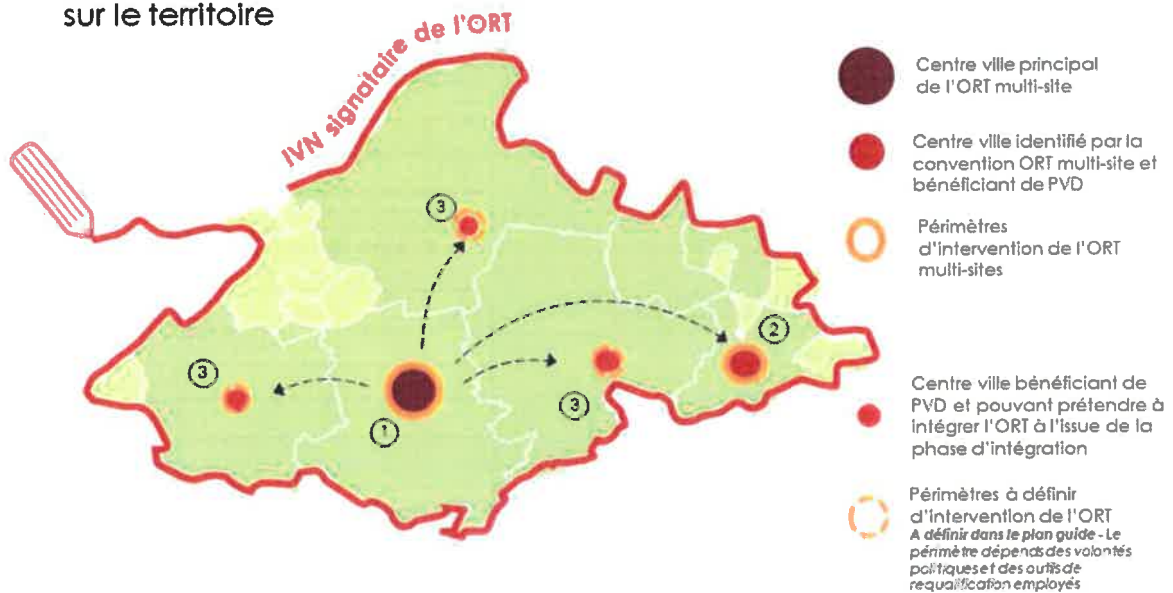
Mme Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

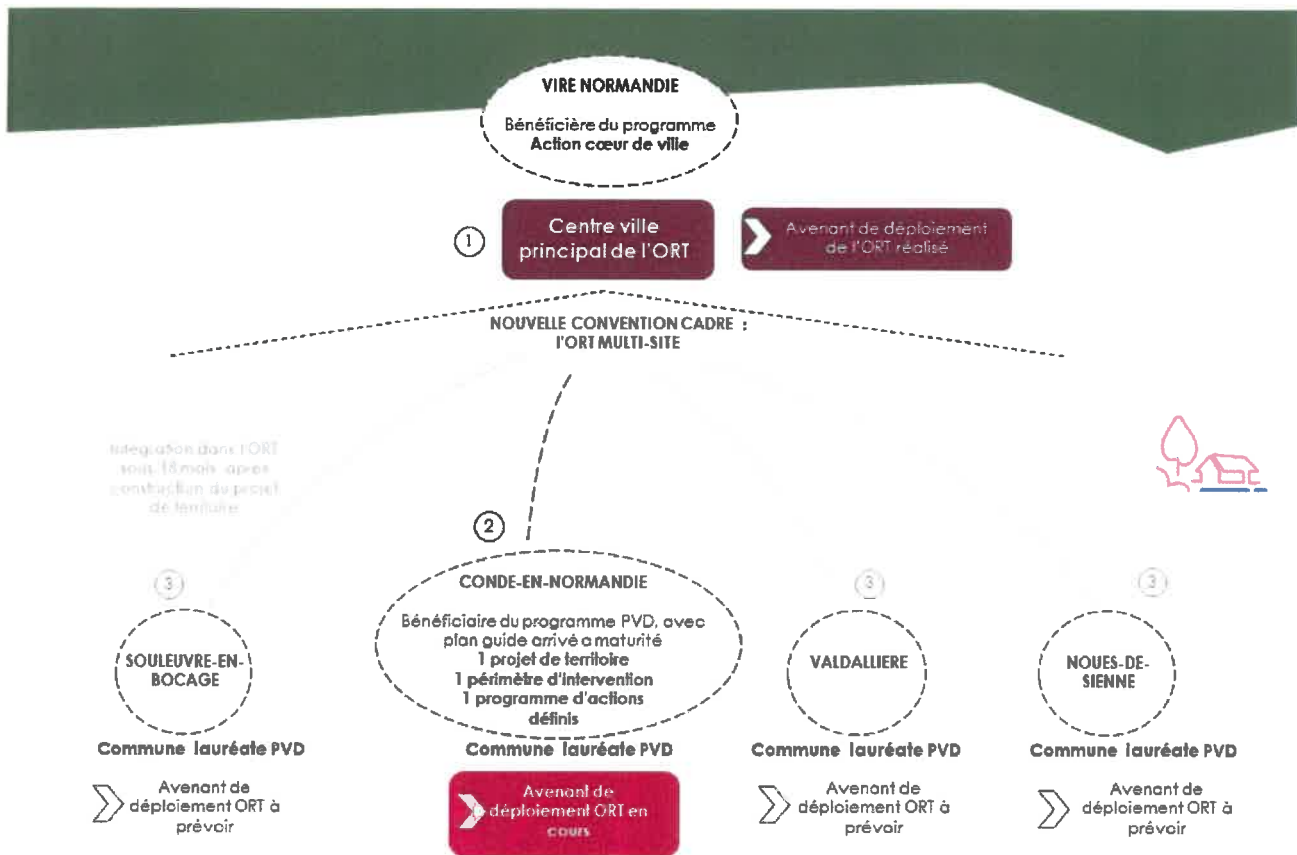
Créée par la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) du 23 novembre 2018, l'**Opération Revitalisation Territoriale (ORT)** est un outil à disposition des collectivités locales pour coordonner et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes.

Cet outil a pour objectifs de moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux ou artisanaux, ainsi que le tissu urbain des centres villes et centres bourgs des territoires signataires. Il doit permettre de lutter contre la vacance et l'habitat indigne, de réhabiliter l'immobilier et les friches mais également de valoriser les espaces publics et le patrimoine bâti et maintenir et développer le commerce de proximité.

Application de l'ORT sur le territoire

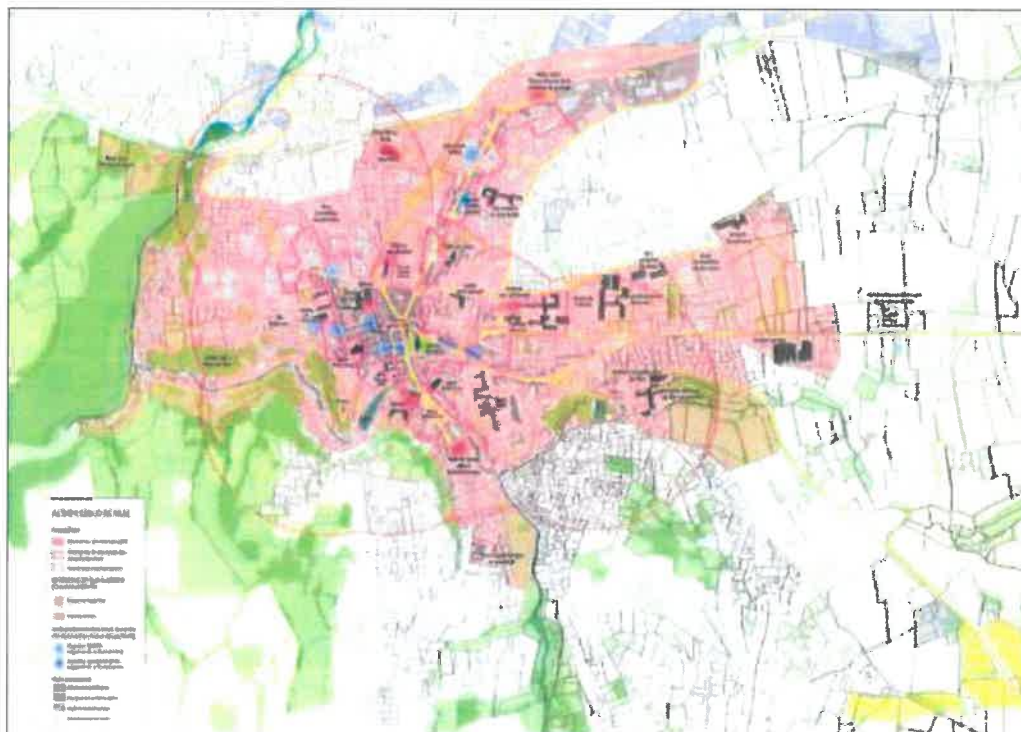


Le principe de la Convention ORT « cadre » :



Ainsi l'Intercom de la Vire au Noireau et Vire Normandie ont été signataires d'une ORT, par délibération du 28 juin 2018, dont le premier périmètre d'action est établi sur la ville centre de Vire Normandie, au travers du programme d'action « ACTION CŒUR DE VILLE » :

Périmètre d'Action Cœur de Ville / Vire-Normandie :



Afin d'assurer la mise en œuvre de l'Opération de Revitalisation du Territoire et de la stratégie de notre EPCI sur l'ensemble de son périmètre, la présente convention d'Opération de Revitalisation du Territoire propose une convention Cadre afin d'élargir l'ORT de la ville centre conclue en 2018 à l'ensemble du territoire de l'Intercom de la Vire au Noireau.

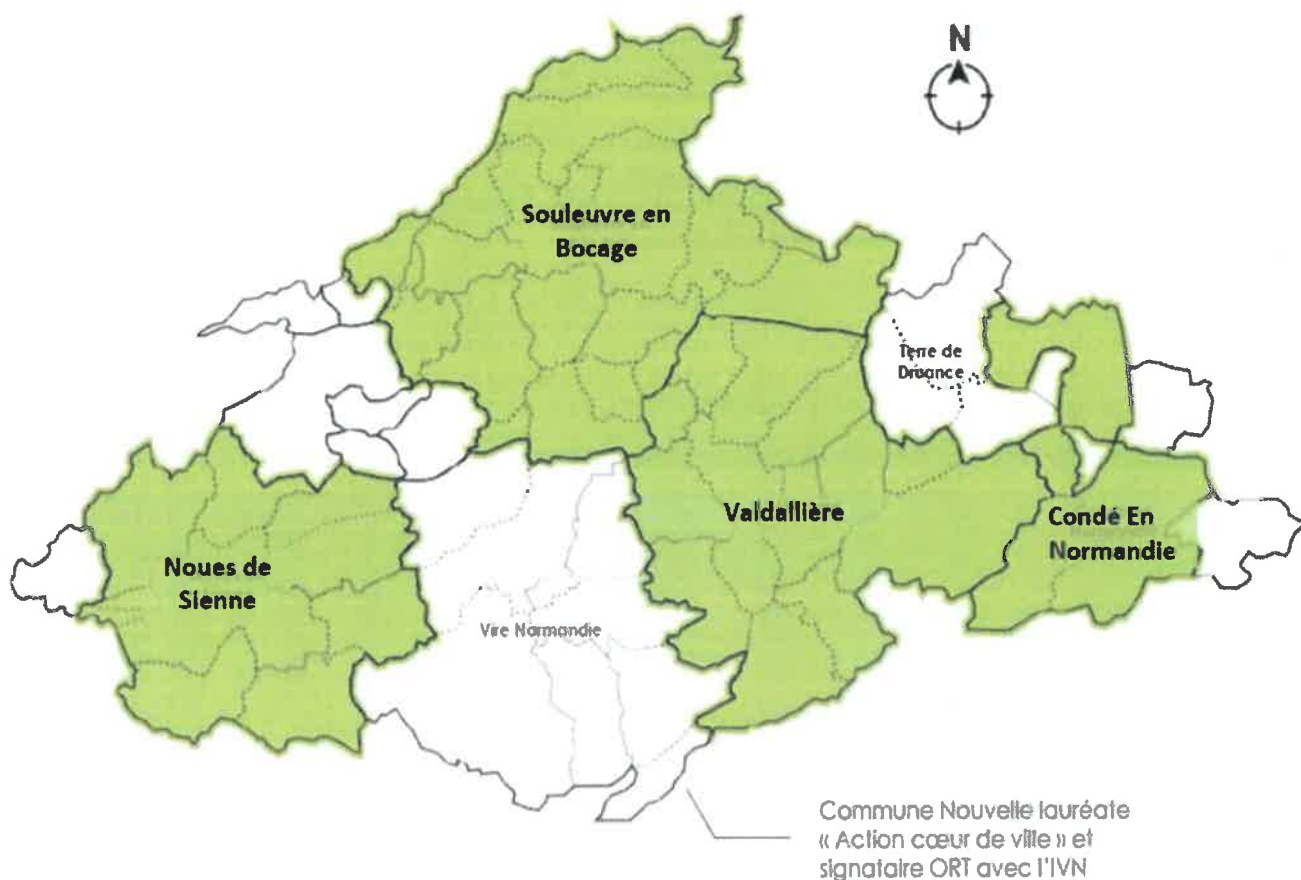
Ainsi, en parallèle du programme « **Action Cœur de Ville** » dont est Lauréate la ville centre, l'Intercom de la Vire au Noireau a coordonné pour 4 de ses communes « pôles » la réponse à l'appel à projet « **Petites Villes de demain** ». En effet, La loi ELAN précise que le périmètre peut également inclure un ou plusieurs centres villes d'autres communes membres de l'EPCI signataires.

Ainsi les communes de Condé-en-Normandie, Noues-de-Sienne, Valdallière et Souleuvre-en-Bocage sont lauréates de « Petites Villes de Demain » et chacune d'entre elles va travailler sur un projet de revitalisation de son territoire sur les axes cadrés par l'appel à projet.

Ce délai intègre une phase **d'initialisation de 18 mois** maximum visant à réaliser ou compléter un diagnostic de la situation et à détailler un projet de redynamisation de chaque commune intéressée par la mise en place d'un projet de redynamisation de leur cœur de bourg.

Les communes de Condé-en-Normandie et de Saint-Sever ont déjà travaillé leur diagnostic et sont à des stades différents de maturation. Condé-en-Normandie, ayant déjà terminé sa phase d'initialisation.

Le Territoire de l'IVN, les 4 communes lauréates « Petites Villes de Demain » et la Commune Signataire d'Action Cœur de Ville : Vire Normandie



Objet des Conventions :

L'Intercom de la Vire au Noireau est actuellement compétente en matière d'Habitat (PLH sur l'ensemble de son territoire et pour partie sur les OPAH et le protocole « Habiter Mieux »), en matière d'Urbanisme et de Développement économique. Elle se doit d'assurer la complémentarité entre les projets de revitalisation des communes, et la cohérence avec son projet de territoire.

Les secteurs d'interventions, dans lesquels les effets de l'ORT seront mobilisables, sont définis pour chacune des communes et s'appuieront notamment sur les périmètres d'intervention thématiques « habitat » et « commerce » définis conjointement par les communes et l'IVN, dans les avenants de déploiement.

Ainsi, la définition des secteurs d'interventions repose sur une cohérence d'action et de stratégie à l'échelle intercommunale, tout en prenant en considération les problématiques et enjeux identifiés dans les projets de territoire.

Les parties s'entendent pour signer une convention ORT cadre, permettant ainsi d'individualiser les conventions « Action Cœur de Ville » de Vire Normandie et « Petites Villes de Demain » de Condé-en-Normandie, Noues-de-Sienne, Valdallière, et Souleuvre-en-Bocage.

Etant la plus avancée des communes Lauréates de « Petites Villes de Demain », la commune de Condé-en-Normandie a mis en œuvre en 2019 une étude de revitalisation de son centre-bourg. A la date de signature de la présente convention cadre d'ORT, la commune de Condé-en-Normandie a finalisé son plan-guide, document de programmation et de planification urbaine détaillant sa stratégie de revitalisation de centre-bourg.

Ce plan-guide sera complété par une étude pré-opérationnelle sur l'habitat pour fixer les objectifs quantitatifs et qualitatifs ainsi que les secteurs concernés par une action sur l'habitat. Cette étude, menée par l'Intercom, doit plus particulièrement permettre de fixer les modalités d'une intervention visant à lutter contre la vacance, l'insalubrité, la précarité énergétique et la perte d'autonomie dans l'habitat du centre-bourg, avec une action ciblée sur les copropriétés. Elle a pour but de proposer, à la suite d'un diagnostic, des objectifs quantitatifs et qualitatifs adaptés, des montages financiers et des actions qui constitueront les engagements contractuels entre la commune de Condé-en-Normandie, l'Intercom de la Vire au Noireau, l'Etat, l'ANAH, et tous les autres partenaires publics concernés, au titre d'une OPAH RU. Cette étude de préfiguration sera réalisée dans un délai de 12 mois. Ainsi, en parallèle de la convention cadre, la convention de déploiement de l'ORT sur la commune de Condé-en-Normandie est proposée à la signature, afin de permettre à la commune de bénéficier dès à présent de l'Éligibilité au dispositif Denormandie dans l'ancien.

D'autres communes pourront être intégrées à la présente convention dans les mêmes conditions, par voie d'avenant

Selon l'exposé de ces motifs, et suivant les avis favorables de la commission « Urbanisme/Habitat » réunie le 3 mars 2021 et du Bureau communautaire réuni le 15 mars 2021, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir :

- Autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer la convention « cadre » de l'ORT dont le projet est joint en annexe, et tous les documents afférents,
- Autoriser M le Président, ou son représentant, à signer la convention « ORT de Condé » dont le projet est joint en annexe, et tous les documents afférents.

VOTE

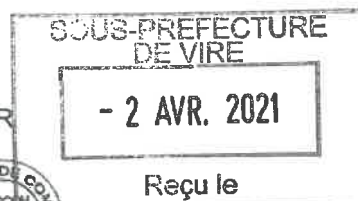
Vote ordinaire à main levée :

Pour : 55 Contre : 0 Abstentions : 1

Adopté à la majorité Adopté à l'unanimité Non adopté

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER





Convention Cadre d'Opération de Revitalisation du Territoire

Valant :

- Avenant n° 2 à l'ORT Vire Normandie /IVN en vue de la Mise en place d'une ORT Multi-site



Table des matières

I. Préambule	3
II. Le Contexte : l'ORT comme Outil de Rassemblement du Territoire.....	4
III. Objet de la Convention.....	8
IV. Gouvernance sur l'ensemble du Territoire	9
V. Stratégie de Redynamisation d'IVN.....	10
VI. Durée, évolution et fonctionnement général de la convention.....	13
VII. Signataires	14

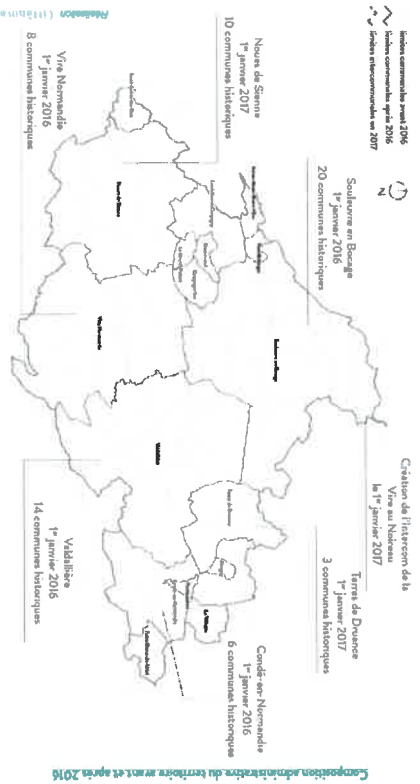
I. Préambule



L'intercom de la Vire au Noireau (IVN), née le 1er janvier 2017, s'est construite autour de Vire Normandie et de Condé-en-Normandie. Elle est composée de 17 communes et regroupe près de 50 000 habitants et 20 000 emplois.

Au carrefour des départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne, ce territoire est idéalement situé sur l'axe routier Caen-Rennes (A 84) et l'axe ferroviaire Paris-Granville, à moins d'une heure des plages du Débarquement et du Mont-Saint-Michel.

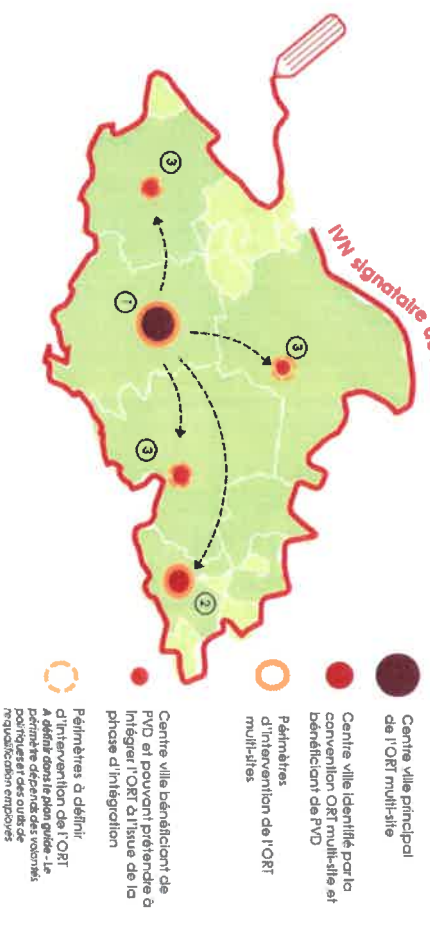
L'IVN est née d'une fusion des intercommunalités autour de Saint-Sever, à l'Ouest, et autour de Condé-sur-Noireau, à l'Est, étendue aux communes nouvelles de Valdallière, Souleuvre-en-Bocage et Vire Normandie, son siège administratif.



II. Le Contexte : l'ORT comme Outil de Rassemblement du Territoire

Créée par la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) du 23 novembre 2018, l'ORT est un outil à disposition des collectivités locales pour coordonner et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes.

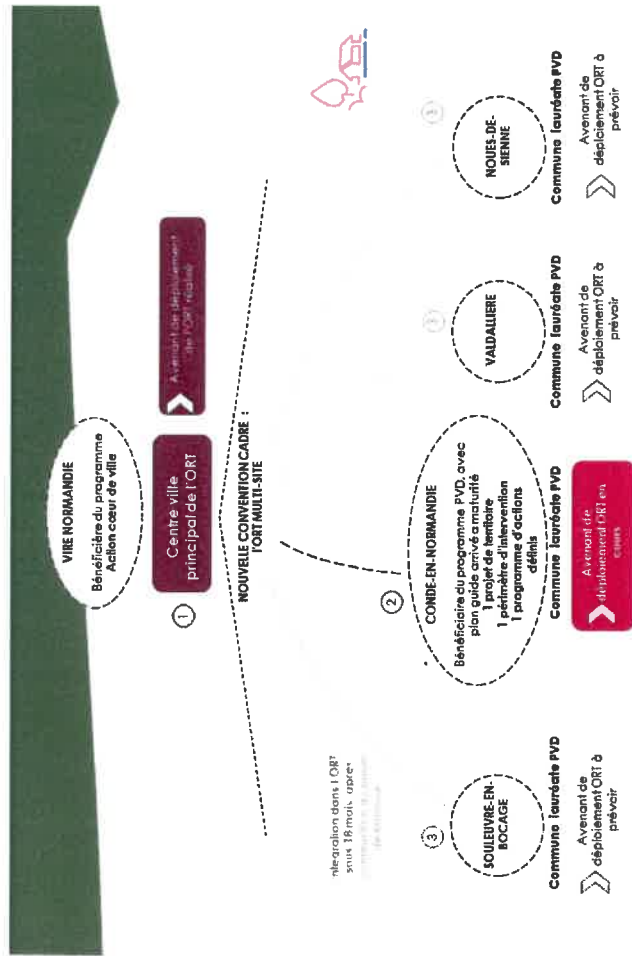
Application de l'ORT sur le territoire



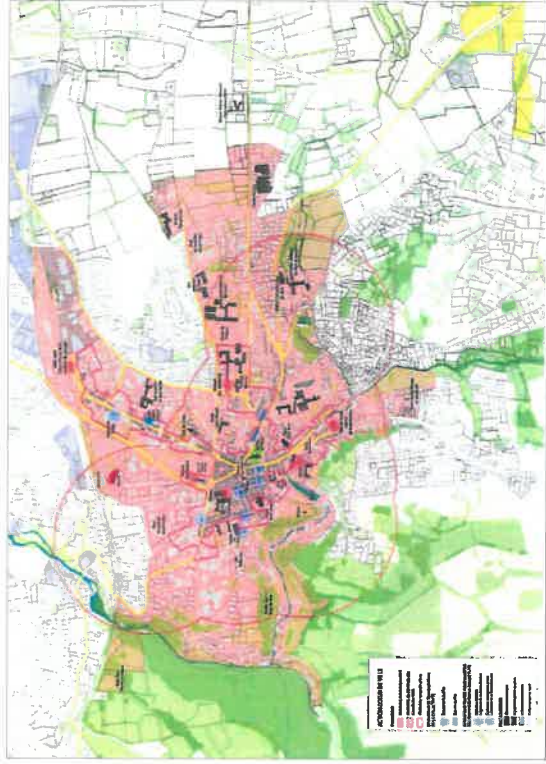
Cet outil a pour objectifs de moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux ou artisanaux, ainsi que le tissu urbain des centres villes et centres bourgs des territoires signataires. Il doit permettre de lutter contre la vacance et l'habitat indigne, de réhabiliter l'immobilier et les friches mais également de valoriser les espaces publics et le patrimoine bâti.

L'établissement de cette convention Chapeau « ORT » marque la mise en œuvre de cette politique en coopération étroite avec les communes du territoire.

Le principe de la Convention Cadre de l'ORT :



Périmètre d'Action Cœur de Ville / Vire-Normandie :

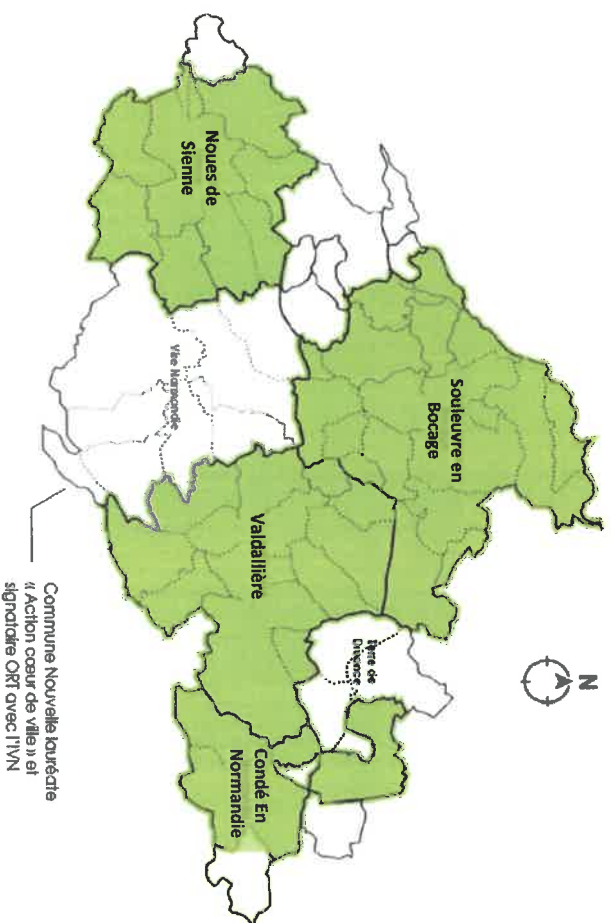


Afin d'assurer la mise en œuvre de l'Opération de Revitalisation du Territoire et de la stratégie de notre EPCI sur l'ensemble de son périmètre, la présente convention d'Opération de Revitalisation du Territoire propose une convention Cadre afin d'élargir l'ORT de la ville centre conclue en 2018 à l'ensemble du territoire de l'intercom de la Vire au Noireau.

Ainsi, en parallèle du programme « Action Cœur de Ville » dont est Lauréate la ville centre, l'intercom de la Vire au Noireau a coordonné pour 4 de ses communes « pôles » la réponse à l'appel à projet « Petites Villes de demain ». En effet, La loi ELAN précise que le périmètre peut également inclure un ou plusieurs centres villes d'autres communes membres de l'EPCI signataire.

Ainsi les communes de Condé en Normandie, Noues de Siemie, Valdallière et Souleuvre en Bocage sont lauréates de Petites Villes de Demain et chacune d'entre elles va travailler sur un projet de revitalisation de son territoire sur les axes cadrés par l'appel à projet.

Ce délai intègre une phase d'**initialisation de 18 mois** maximum visant à réaliser ou compléter un diagnostic de la situation et à détailler un projet de redynamisation de chaque commune intéressée par la mise en place d'un projet de redynamisation de leur cœur de bourg. Les communes de Condé en Normandie et de Saint-Sever ont déjà travaillé leur diagnostic et sont à des stades différents de maturation. Condé en Normandie, ayant déjà terminé sa phase d'initialisation.



III. Objet de la Convention

L'intercom de la Vire au Noireau est actuellement compétente en matière d'Habitat (PLH sur l'ensemble de son territoire et pour partie sur les OPAH et le protocole « Habiter Mieux »), en matière d'Urbanisme et de Développement économique. Elle se doit d'assurer la complémentarité entre les projets de revitalisation des communes, et la cohérence avec son projet de territoire.

Les secteurs d'interventions, dans lesquels les effets de l'ORT seront mobilisables, sont définis pour chacune des communes et s'appuieront notamment sur les périmètres d'intervention thématiques « habitat » et « commerce » définis conjointement par les communes et l'IVN, dans les avenants de déploiement.

Ainsi, la définition des secteurs d'interventions repose sur une cohérence d'action et de stratégie à l'échelle intercommunale, tout en prenant en considération les problématiques et enjeux identifiés dans les projets de territoire.

Les parties s'entendent pour signer une convention ORT chapeau, permettant ainsi d'individualiser les conventions « Action Cœur de Ville » de Vire Normandie et « Petites Villes de Demain » de Condé en Normandie, Noues de Sienne, Valdallière, et Souleuvre en Bocage.

Etant la plus avancée des communes lauréates de « Petites Villes de Demain », la commune de Condé en Normandie a mis en œuvre en 2019 une étude de revitalisation de son centre-bourg. A la date de signature de la présente convention chapeau d'ORT, la commune de Condé en Normandie a finalisé son plan-guide, document de programmation et de planification urbaine détaillant sa stratégie de revitalisation de centre-bourg.

Ce plan-guide sera complété par une étude pré-opérationnelle sur l'habitat pour fixer les objectifs quantitatifs et qualitatifs ainsi que les secteurs concernés par une action sur l'habitat. Cette étude, menée par l'intercom, doit plus particulièrement permettre de fixer les modalités d'une intervention visant à lutter contre la vacance, l'insalubrité, la précarité énergétique et la perte d'autonomie dans l'habitat du centre-bourg, avec une action ciblée sur les co-propriétés. Elle a pour but de proposer, à la suite d'un diagnostic, des objectifs quantitatifs et qualitatifs adaptés, des montages financiers et des actions qui constitueront les engagements contractuels entre la commune de Condé en Normandie, l'IVN, l'Etat, l'ANAH, et tous les autres partenaires publics concernés, au titre d'une OPAH RU. Cette étude de préfiguration sera réalisée dans un délai de 12 mois. Ainsi, en parallèle de la convention chapeau, la convention de déploiement de l'ORT sur la commune de Condé en Normandie est proposée à la signature, afin de permettre à la commune de bénéficier dès à présent de l'éligibilité au dispositif Denormandie dans l'ancien.

D'autres communes pourront être intégrées à la présente convention dans les mêmes conditions, par voie d'avenant.

IV. Gouvernance sur l'ensemble du Territoire

Cette convention « Cadre » ORT doit permettre, via l'appel à projet « Petites Villes de Demain » et « Action Cœur de Ville » de coordonner les projets de requalification des communes à l'échelle de l'intercommunalité de la Vire au Noireau.

La gouvernance à l'échelle de l'EPCI va s'appuyer sur un comité de projet

Le Comité de projet est présidé par le Président de l'Intercom de la Vire au Noireau, et le Maire de Vire Normandie, **les Maires des communes lauréates de l'Appel à projet Petites Villes de demain**

Le Préfet de département et/ou le « référent départemental de l'Etat » désigné par le Préfet y participent nécessairement.

- De plus, chaque territoire sera représenté par un élu communautaire afin de s'assurer du lien avec le projet communaux.
- Les Partenaires Financeurs (Etat, Caisse des Dépôts et Consignations, ANAH, ADEME)
- Les Partenaires Locaux (INOLYA) y sont représentés.
- Les partenaires associés (Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie/Chambre des Métiers et de l'Artisanat interdépartementale Calvados-Orne)

Le Comité valide les orientations et suit l'avancement du projet.

Il est prévu que le comité se réunisse à minima de façon trimestrielle mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du projet.

Les chargés de mission « Action Cœur de Ville » et « Petites Villes de Demain » seront en relation afin de coordonner les deux dynamiques sur chacun des territoires communaux concernés.

A cet effet, un ou plusieurs chargés de missions « Petites Villes de Demain » seront recrutés afin de mener à bien ces missions de coordination. Ils seront en charge de suivre les projets d'Habitat sur le territoire de l'IVN, en coordination avec la chargée de mission « Habitat » de Vire-Normandie.

V. Stratégie de Redynamisation d'IVN

C'est à ce titre que l'intercom de la Vire au Noireau a coordonné les candidatures afin de mettre en œuvre une politique d'aménagement harmonieuse et cohérente en lien avec son SCoT.

De même, Le Plan Climat, autrement appelé **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** de l'intercom de la Vire au Noireau a été approuvé le 30 janvier 2020 par le Conseil Communautaire.

Adopté pour une durée de 6 ans, le Plan Climat est un plan d'actions regroupant 36 actions, 136 sous actions en fonction de 9 axes stratégiques.

Les actions interviennent sur diverses thématiques : la planification, l'aménagement, les déchets, l'habitat, les bâtiments publics, les réseaux publics, la mobilité, les entreprises, l'agriculture et l'environnement.

La concrétisation de ces actions a pour ambition de réduire les émissions de gaz à effet de serre de **17% d'ici à 2050**.

Ainsi ce dernier précise dans son programme **l'action suivante** :

P3.2 Revitaliser les centres-bourgs et pôles urbains			
maître d'ouvrage	partenaires	dépense prévisionnelle en TTC	calendrier
communes	Etat, Région, Maison de l'Architecture, DRAC, EPN, CAUE, Conseil départemental, ADEME, Intercom, Caisse des Dépôts, groupe action logement, ANAH		2019/2020
	indicateurs		Objectifs
<p>Détail de l'action, précisions : Cette mesure consiste à rendre plus attractifs les bourgs et pôles urbains. Cela passe par l'amélioration du bâti. La construction de nouveaux logements au cœur de la ville, ou la réhabilitation des logements vacants ou vieillissants contribue à sa densification et évite l'étalement urbain sur les terres agricoles, en périphérie. Les logements sont à proximité des services, ce qui permet d'accueillir de nouvelles populations tout en limitant l'accroissement des besoins de mobilité. Mais cela consiste aussi à repenser le fonctionnement du bourg dans sa globalité (services, commerces, modes de déplacements et circulation...) Des actions sont menées (et doivent se poursuivre) par exemple sur Condé-en-Normandie, Vire Normandie avec le programme cœur de ville, Valaillière, Noues de Siernie.</p>			

Le PCAET conforte aussi des actions déjà mise en place en matière de réhabilitation de l'Habitat et notamment celles inscrites à la **Convention ORT**

L'intercom en partenariat avec ses communes-membres travaille sur de nombreuses thématiques déclinées en plan d'actions pour favoriser les transitions du territoire communautaire comme :

Thématiques	Objectifs	Pistes d'action
Mobilité au quotidien	Faciliter l'accès matériel à l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les étudiants, demandeurs d'emplois, actifs et les entreprises dans la recherche et la mise en œuvre de solutions de mobilité durable pour les trajets domicile /travail -Élargir l'expérimentation du service de covoiturage régional au territoire de l'intercom de la Vire au Noireau
Formation	Favoriser la formation initiale et continue en proximité	<ul style="list-style-type: none"> - Aide à la mise en place d'une antenne CNAM -Aide à la mise en place d'un plan de programmation des emplois et des compétences l'échelle de l'IVN
Environnement	Renforcer la sobriété foncière Réduire la dépendance énergétique des entreprises Réduire la production de déchets	<ul style="list-style-type: none"> -Renforcer l'aide à la reconversion des friches y compris commerciales. -Accompagner la transition énergétique des entreprises -Favoriser le développement de solutions collectives de valorisation dans le cadre d'une démarche d'Ecologie Industrielle et territoriale
Proximité	Fixer l'activité au plus des territoires	<ul style="list-style-type: none"> -Création de tiers lieux d'activités (espaces de télétravail ruraux) -Renforcer la consommation en local via le développement du numérique (création d'une market-place) -Création d'un projet alimentaire territorial PAT avec valorisation des circuits courts

D'autres projets sont déjà en cours sur le territoire de l'IVN :

Le Projet Alimentaire Territorial de l'intercom de la Vire au Noireau « Allions au plus court ! Mangeons local ! » :

L'intercom de la Vire au Noireau a lancé, début 2020, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Normandie et l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable, un Projet Alimentaire Territorial. Ce projet est financé par la Région Normande et le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural). Il est également lauréat de l'édition 2018 de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Economie circulaire en Normandie », lancé par le Comité Régional de l'Economie Circulaire.

Ces pistes de réflexion et de travail vont amener la communauté de communes à revoir ses compétences en termes statutaires :

-La prise de compétence communautaire « Mobilité » est à l'étude en partenariat avec la

Région Normandie et permettra de mieux comprendre et maîtriser les déplacements sur le territoire. Une réflexion est menée à différents niveaux, d'une part au niveau économique avec des actions menées par notre intercom labellisée « Territoire d'Industries ». Nous sommes lauréats de l'appel à projet, baptisé « *Mobi Pro* », visant à accompagner un groupe d'une quinzaine d'entreprises volontaires dans la recherche de solutions individuelles et/ou collectives destinées à faciliter les déplacements domicile-travail de leurs salariés.

L'élargissement de la compétence Habitat : après un exercice de la compétence de manière territorialisée (ex pays de Condé /et ex intercom de st Sever) en matière d'OPAH, la réflexion se porte sur l'élargissement de la compétence à l'ensemble du territoire ainsi que sur la création d'un service commun HABITAT. Projets également d'OPAH RU sur le territoire de Condé en Normandie...

La formation est au cœur des réflexions également afin de répondre aux besoins économiques (via le campus connecté / antenne CNAM).

Un **travail conjoint** avec les communes est mené en matière de **compétence partagée « commerce »** (foncière commerciale, market place ...) - l'observatoire du commerce communautaire permet de situer et mesurer la vacance commerciale sur chacune des communes. A titre d'illustrations, nous pouvons apporter à notre candidature les chiffres suivants sur la vacance commerciale 2019, les taux de vacance de chaque centre-ville/centre bourg des 5 pôles de proximité de l'IVN :

- 1-Condé en Normandie : 14% (16 cellules vacantes)
- 2-Yassy : 19% (5 cellules vacantes)
- 3-Saint Sever Calvados : 16% (5 cellules vacantes)
- 4-Souleuvre en Bocage : 6% (2 cellules vacantes) dont Saint Martin des Besaces : 17% (2 cellules vacantes).

La réflexion sur la prise de compétence « Commerce » a été présentée aux membres du bureau de l'intercommunalité en Février 2021. Il s'agit :

- De définir le périmètre d'intervention « Commerce » de l'intercom
- Mettre en place un Poste « Manager du Commerce »

En lien avec les communes, les ambitions de l'IVN sont, en matière de Commerces :

- Préserver le commerce existant en CV ou centre bourg
- Attirer de nouveaux commerces en cœur de bourg/ville
- Conserver la fonction commerciale comme pilier de l'attractivité résidentielle des cœurs de ville, au même titre que toute l'offre de services : services publics, enseignement, lieux culturels etc...

VI. Durée, évolution et fonctionnement général de la convention

La présente convention-cadre est signée pour une **durée de 6 ans et demi, à savoir jusqu'au 31 Septembre 2027**.

Les parties se réuniront alors pour inscrire, par voie d'avenant à la présente, le diagnostic et le projet détaillé comportant un plan d'actions, ce qui engagera la seconde phase dite de déploiement.

La phase de déploiement ne pourra excéder **cinq (5) ans**, et les engagements financiers des partenaires du programme cesseront **au 31 décembre 2024**, les délais de paiements pouvant courir jusqu'au terme de la convention.

Toute évolution de l'économie générale de la convention ou d'une de ses annexes, à l'exception des fiches action, sera soumise à approbation préalable de l'ensemble des signataires de la convention.

Chaque année, les parties se rapprocheront en vue de la signature d'un avenant précisant les actions à mettre en œuvre pour l'année, permettant ainsi une gestion évolutive du plan d'actions, en fonction de la préparation effective des opérations par rapport au calendrier prévisionnel initial.

Les fiches action sont validées et révisées uniquement par le maître d'ouvrage et les éventuels partenaires financiers, à l'exception de l'évolution d'une action structurante qui a des conséquences sur d'autres actions. Elles seront soumises au préalable à l'analyse du comité de projet, et si nécessaire du comité régional d'engagement puis présentées aux conseils communaux et communautaires.

A tout moment, **d'ici au 31 décembre 2024**, les collectivités peuvent proposer au Comité de projet installé l'ajout d'une action supplémentaire au plan d'actions. Après analyse de la proposition d'action, au regard de sa cohérence et de sa contribution à la mise en œuvre du projet, les partenaires financeurs concernés par l'action et les collectivités s'engageront réciproquement par la signature d'une fiche action qui sera alors annexée à la convention.

La modification d'une action est proposée et validée pareillement.

La durée de la présente convention pourra être prorogée par accord des parties.

VII. Signataires

La présente Convention est signée en 7 exemplaires, le 29 mars 2021

Intercommunalité de la Vire au Noireau	Commune de Vire-Normandie	Etat
Date	Date	Date
Représentée par son Président Marc ANDREU SABATER	Représentée par son Maire Marc ANDREU SABATER	Représenté par le Sous-Préfet Pierre-Emmanuel SIMON
Caisse des dépôts	ANAH	
Date :	Date :	
Représenté par Céline SENMARTIN	Représenté par le Sous-Préfet Pierre-Emmanuel SIMON	
INOLYA	EPF Normandie	
Date :	Date :	
Représentée par Christophe BUREAU	Représenté par Monsieur GAL	



Convention d'Opération de Revitalisation du Territoire de CONDE-EN-NORMANDIE

Valant :
Avenant n° 1 à la Convention Cadre « ORT Multi-sites »
sur le territoire de l'IVN

Déploiement de l'ORT à la Commune de CONDE-en-NORMANDIE



Table des matières

Préambule.....	4
A/ Les enjeux de l'ORT pour l'Intercom de la vire au Noireau.....	5
B/ Les enjeux de l'ORT pour la commune Condé en Normandie.....	9
1) Constats généraux.....	10
En matière d'habitat :	10
En matière de commerces :	12
En matière d'attractivité et d'offre de services.....	16
En matière de mobilités	19
Article 1 : Objet de la convention	25
Article 2 : Engagement général des parties :	25
Article 3 : Organisation des collectivités.....	28
Article 4 : Comité local de l'ORT	29
Article 5 : Durée, évolution, fonctionnement général de la convention.....	30
Article 6 : Le diagnostic territorial et les orientations du projet de revitalisation de Condé en Normandie	31
1) Diagnostic – Condé en Normandie	31
2) . Les orientations du projet de redynamisation de Condé sur Noireau.....	33
Article 7 : Programme d'actions de Condé en Normandie	36
Article 8 : Suivi et évaluation.....	38
Article 9 : Traitement des litiges	38
Article 10 : Signataires de la présente Convention	39

CONVENTION
« OPÉRATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE (ORT) »
DE CONDE EN NORMANDIE

Avenant n°1 à l'ORT Multi-site de l'IVN

ENTRE

- L'Intercom de La Vire au Noireau (IVN) représentée par son président, Marc ANDREU-SABATIER;
- La Commune de Conde en Normandie représentée par son maire, Valérie DESQUESNE,

Ci-après, les « Collectivités » :

ET

L'État représenté par le Préfet du département du Calvados,

ANSI QUE

- Le **Conseil Régional de Normandie**, représenté par son Président, Hervé MORIN,
- Le **Conseil Départemental**, représenté par son Président, Jean Léonce DUPONT
- Le groupe **Caïsse des Dépôts** (Banque des Territoires) représentée par Céline SENMARTIN,
- L'**Agence Nationale de l'Habitat** représentée par le Préfet du département du Calvados,
- **INOLVA**, bailleur social sur le territoire, représenté par son Président, Jean Léonce DUPONT
- **L'EPF Normandie**, établissement foncier, représenté par son Directeur général, Monsieur GAL

Les partenaires financeurs

- La **Chambre de Commerce et d'Industrie Caen-Normandie** représentée par son Président, Michel COLLIN,
- La **chambre des Métiers et de l'Artisanat Interdépartementale** Calvados-Orne représentée par son Président, Jean-Marie BERNARD.

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

L'opération de revitalisation de territoire (ORT) créée par l'article 157 de la loi ELAN est un outil au service de la mise en œuvre d'un projet global de revitalisation de centre-ville.
L'objectif est de mettre en œuvre un projet territorial intégré et durable, pour moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que le tissu urbain de ce territoire, afin d'améliorer son attractivité.
L'ORT prévoit notamment de lutter contre la vacance des logements et des locaux commerciaux et artisanaux ainsi que contre l'habitat indigne, de réhabiliter l'immobilier de loisir, de valoriser les espaces publics et le patrimoine bâti et de réhabiliter les friches urbaines, dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.

Élaboré en concertation et en partenariat avec les élus du territoire, les acteurs économiques, techniques et financiers, ce programme est au service des territoires. Il vise à leur donner les moyens d'inventer leur avenir, en s'appuyant sur leurs atouts, à travers la prise en compte de leurs dimensions économique, patrimoniale, culturelle et sociale, et en adaptant la nature et l'intensité des appuis en fonction des besoins.

Contexte local :

L'intercom de la Vire au Noireau et la commune de Vire Normandie sont cosignataires d'une convention d'Opération revitalisation territoriale. Par délibération du 28 juin 2018, le conseil communautaire a autorisé M le Président à signer la convention dite 'Action Cœur de ville'.

Cette convention socle évolue dorénavant vers une ORT Multi-site, dont la convention ORT Conde-IVN-Etat en est le **premier avenant de déploiement**.

De même, Le Plan Climat, autrement appelé **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** de l'intercom de la Vire au Noireau a été approuvé le 30 janvier 2020 par le Conseil Communautaire.

Adopté pour une durée de 6 ans, le Plan Climat est un plan d'actions regroupant 36 actions, 136 sous actions en fonction de 9 axes stratégiques.

Les actions interviennent sur diverses thématiques : la planification, l'aménagement, les déchets, l'habitat, les bâtiments publics, les réseaux publics, la mobilité, les entreprises, l'agriculture et l'environnement.

La concrétisation de ces actions a pour ambition de réduire les émissions de gaz à effet de serre de **17% d'ici à 2050**.

Ainsi ce dernier précise dans son programme l'action suivante :

Fig. 2 - Identifier les compétences, les pôles, les actions			
matière d'ouvrage	partenaires	dispositif prioritaire en TTC	calendrier
communes	Eur. Région, Maison de l'Architecture, OPA, EPRI, CAUE, Conseil départemental, ADEME, Intercom, Caisse des Dépôts, groupe action SPERANT, ANAH		2019/2020
		Indicateurs	Objectifs

Détail de l'action, précisions :
 Cette mesure consiste à rendre plus attractifs les bords et pôles urbains. Cela passe par l'amélioration du bâti, la construction de nouveaux logements au cœur de la ville, ou la réhabilitation des logements vacants ou vieillissants contribuant à sa densification et enfin l'établissement urbain sur les terres agricoles, en particulier. Les logements sont à proximité des services, ce qui permet d'accueillir de nouvelles populations tout en limitant l'étalement des bords de mobilité.
 Mais cela consiste aussi à repenser le fonctionnement du bourg dans sa globalité (services, commerces, modes de déplacements et circulation...)
 Des actions sont menées (et doivent le poursuivre) par exemple par Condé-en-Normandie, Vire Normandie avec le programme « Action cœur de ville », Valdeffert, Indes de Sereix

Le PCAET conforte aussi des actions déjà mise en place en matière de réhabilitation de l'habitat et notamment celles inscrites à la Convention ORT

L'intercom en partenariat avec ses communes-membres travaille sur de nombreuses thématiques déclinées en plan d'actions pour favoriser les transitions du territoire communautaire comme :

Thématiques au quotidien	Objectifs	Pistes d'action
Faciliter l'accès matériel à l'emploi	Favoriser la formation initiale et continue en proximité	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les étudiants, demandeurs d'emplois, actifs et les entreprises dans la recherche et la mise en œuvre de solutions de mobilité durable pour les trajets domicile /travail - Élargir l'expérimentation du service de covoiturage régional au territoire de l'intercom de la Vire au Noireau
Environnement	Réduire la dépendance énergétique des entreprises	<ul style="list-style-type: none"> - Aide à la mise en place d'une antenne CNAM - Aide à la mise en place d'un plan de programmation des emplois et des compétences, l'échelle de l'IVN - Renforcer l'aide à la reconversion des friches y compris commerciales. - Accompagner la transition énergétique des entreprises - Favoriser le développement de solutions collectives de valorisation dans le cadre d'une démarche d'Ecologie Industrielle et territoriale
Proximité	Fixer l'activité au plus des territoires	<ul style="list-style-type: none"> - Création de tiers lieux d'activités (espaces de télétravail ruraux) - Renforcer la consommation en local via le développement du numérique (création d'une market-place)

- Création d'un projet alimentaire territorial PAT avec valorisation des circuits courts

D'autres projets sont déjà en cours sur le territoire de l'IVN :

Le Projet Alimentaire Territorial de l'intercom de la Vire au Noireau « Allons au plus court ! Mangeons local » :

L'intercom de la Vire au Noireau a lancé, début 2020, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Normandie et l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable, un Projet Alimentaire Territorial. Ce projet est financé par la Région Normandie et le FEADER (Fonds Européen de Développement de l'Economie Rurale). Il est également l'auréat de l'édition 2018 de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Economie circulaire en Normandie », lancé par le Comité Régional de l'Economie Circulaire.

Ces pistes de réflexion et de travail vont amener la communauté de communes à revoir ses compétences en termes statutaires :

-La prise de compétence communautaire « Mobilité » est à l'étude en partenariat avec la Région Normandie et permettra de mieux comprendre et maîtriser les déplacements sur le territoire. Une réflexion est menée à différents niveaux, d'une part au niveau économique avec des actions menées par notre intercom labellisé « Territoire d'Industries ». Nous sommes lauréats de l'appel à projet, baptisé « *Mobi Pro* », visant à accompagner un groupe d'une quinzaine d'entreprises volontaires dans la recherche de solutions individuelles et/ou collectives destinées à faciliter les déplacements domicile-travail de leurs salariés.

L'élargissement de la compétence Habitat : après un exercice de la compétence de manière territorialisée (ex pays de Condé /et ex intercom de st Sever), la réflexion se porte sur l'élargissement de la compétence à l'ensemble du territoire ainsi que sur la création d'un service commun HABITAT. Projets également d'OPAH RU sur le territoire de Condé en Normandie...

La formation est au cœur des réflexions également afin de répondre aux besoins économiques (via le campus connecté / antenne CNAM).

Un travail conjoint avec les communes est mené en matière de compétence partagée « commerce » (foncière commerciale, market place ...) - l'observatoire du commerce communautaire permet de situer et mesurer la vacance commerciale sur chacune des communes. A titre d'illustrations, nous pouvons apporter à cette convention les chiffres suivants sur la vacance commerciale 2019, les taux de vacance de chaque centre-ville/centre bourg des 5 pôles de proximité de l'IVN :

- 1-Condé en Normandie : 14% (16 cellules vacantes)
- 2-Vassy : 19% (5 cellules vacantes)
- 3-Saint Sever Calvados : 16% (5 cellules vacantes)
- 4-Souleuvre en Bocage : 6% (2 cellules vacantes) dont Saint Martin des Besaces : 17% (2 cellules vacantes).

B/ Les enjeux de l'ORT pour la commune Condé en Normandie

Commune nouvelle issue en 2016 de la fusion des communes de Condé-sur-Noireau, La Chapelle-Engerbois, Lénault, Proussy, Saint-Germain-du-Crioult et Saint-Pierre-la-Vieille.

Condé-en-Normandie est située à la limite sud du Calvados, limitrophe avec l'Orne. Elle est historiquement plutôt tournée vers Flers éloignée de seulement 13 km même si elle s'est récemment regroupée avec Vire (éloignée de 25 km) au sein d'une nouvelle intercommunalité. L'éloignement relatif de Caen (57 km) ne permet pas à la commune de bénéficier de sa métropolisation pour ses 6 912 habitants.

La commune est connectée par deux axes routiers importants. La départementale 562 (nommée 962 dans l'Orne) relie le centre-bourg par un axe Nord-Sud, à Flers et à Caen. La départementale 512 relie le centre-bourg à Vire sur un axe Est-Ouest. Ces deux routes sont en bon état et à large gabarit permettant l'accès à la commune aux semi-remorques. La commune n'est cependant connectée à aucune autoroute limitant son accessibilité. La ligne ferroviaire desservant Condé-sur-Noireau est aujourd'hui désaffectée n'offrant aucune liaison fret ou voyageur à la commune. La gare la plus proche est située à Flers à 13 km.

Au XIXe siècle la ville Condé-sur-Noireau est le centre d'un bassin industriel prospère notamment du fait des filatures et imprimerie. Au tournant du XXe siècle ses industries se modernisent mais commencent à décliner. La ville subit la seconde guerre mondiale de plein fouet, avec une destruction à 80%. La période de reconstruction débute en 1965 pour s'achever en 1963 avec l'inauguration de l'hôtel de ville. Après une période de relative prospérité industrielle, la ville est rendue tristement célèbre par les scandales liés à l'amiante notamment du fait de contraction par des ouvriers de maladies liées à cette matière première. L'entreprise Honeywell, plus importante industrie liée à ce passif ferme, définitivement en 2013. Si l'activité d'imprimerie perdure aujourd'hui la ville s'est largement désindustrialisée.

Le vieillissement de la population est assez marqué avec une baisse notable (entre 2011 et 2016) de la part des moins de 29 ans dans la population au profit des plus de 60 ans. Condé-en-Normandie possède une forte proportion de ménage avec enfants de moins de 25 ans (environ 50 % des ménages), seuls 29 % des ménages possèdent deux enfants ou plus.

La commune conserve un profil assez ouvrier, issu de son passé industriel, les catégories professionnelles supérieures et intermédiaires sont en deçà de la moyenne départementale. Les retraités constituent de loin la catégorie socio-professionnelle (CSP) la plus représentée.

La commune est considérée par l'INSEE comme aire urbaine à part entière, composée d'elle-même et de Saint-Pierre-du-regard. Regroupant un certain nombre de fonctions urbaines, telle que des établissements d'enseignement secondaire, des industries ou encore un pôle médical. Son aire d'influence est cependant très limitée et a tendance à se contracter même si elle constitue le lieu au sein de la commune nouvelle où l'on peut trouver une offre de services complète et de l'animation.

L'étude de revitalisation du centre-bourg a été lancée en 2019 et réalisée par le cabinet Filigrane.

De larges extraits de cette étude sont ici reproduits.

La ville prend conscience que son centre est confronté à de nombreux facteurs de dévitalisation. Les signes sont notamment : une baisse de la population depuis 30 ans, un tissu commercial toujours présent mais déclinant, une attractivité résidentielle qui diminue, des espaces publics et naturels non en phase avec les volontés écologiques de la ville avec notamment un manque de végétalisation et une place accordée aux mobilités douces trop faible.

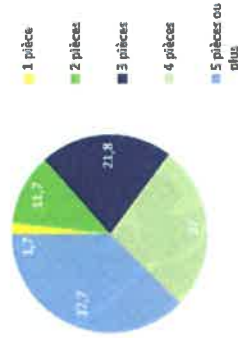
1) Constats généraux

En matière d'habitat :

a. Un parc de logements diversifié mais en déclin

La commune de Condé-en-Normandie possède un parc de logements (3 847) relativement diversifié avec une offre locative privée développée (23%), une offre de logements sociaux importante (19%) ainsi que des tailles de logements diversifiées. La taille et le statut d'occupation des logements, sont très proches de ceux observés à l'échelle du département. A noter cependant un moindre nombre de studios mais qui peut s'expliquer par le faible coût des logements (à l'achat comme à la location). La répartition appartement (35%) et maisons (65%) est également proche de la moyenne départementale. Le nombre de résidences secondaires est en légère augmentation et s'élève en 2016 à 4% du parc de logement

Un parc de logement diversifié



Le point mort est un calcul qui permet d'obtenir le nombre de logements neufs qu'il est nécessaire de construire annuellement pour assurer le maintien de la population dans la commune. Il est en effet nécessaire de construire des logements neufs même si la population ne croît pas pour assurer le renouvellement du parc, répondre à l'augmentation de la vacance et du nombre de résidences secondaires et surtout répondre au besoin lié au desserrement des ménages (du fait des décohabitation). In fine il faut donc un plus grand nombre de logements pour loger le même nombre de personnes.

Il est de 79 logements/an. A l'heure actuelle ce nombre n'est pas atteint compte-tenu du manque d'attractivité de la commune et de la perte d'habitants. En prenant l'hypothèse du taux de décroissance actuel (-1,8%), la capacité d'absorption du marché n'est que de 24 logements/an. C'est-à-dire que le nombre de logements qu'il est possible de construire dans les conditions du marché actuel est 32 par an.

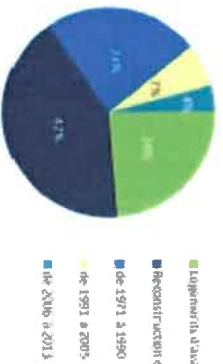
Si moins de 24 nouveaux logements par an entrent sur le marché, la perte de population va s'accroître.

b. Une diversité de typologie de logements dans la commune, avec un centre-bourg présentant une certaine diversité

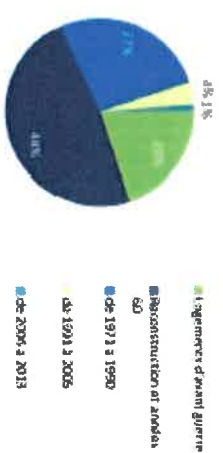
Le parc de logements de Condé-sur-Noireau est dominé en grande partie par les logements collectifs de la reconstruction la ville ayant été détruite en grande partie durant la Seconde Guerre Mondiale. Celui-ci est composé principalement de petites copropriétés (bien que 3 grandes de plus de 25 lots existent) comportant 4 à 6 logements beaucoup n'ont pas de syndic gestionnaire, ce qui explique les difficultés que peuvent rencontrer certaines.

L'état des logements de la reconstruction est assez variable, certains ont été rénovés et adaptés aux modes de vie actuels (avec par exemple, la transformation de certains en meubles pour des locations de courte durée) mais d'autres restent « dans leur jus » et sont donc difficiles à revendre d'autant plus qu'ils ne sont pas accessibles à une population vieillissante. Ce parc bénéficiant d'une certaine qualité architecturale doit à présent être valorisé ce qui se fait à l'extérieur via les façades (avec potentiellement une intervention de type colorisation comme à Saint-Lô) ou l'intérieur avec une rénovation des logements. Ceci afin d'entre autre redonner une attractivité résidentielle au centre-ville.

Un parc de logements majoritairement composé de logements datant des tranches glorieuses (2015)



Un parc de la reconstruction plus touché par la vacance (2026)



Une autre part importante du parc de logements de la commune est composée de **logements collectifs sociaux** (environ 20%) construits dans les années 60 et 70 après la période de reconstruction pour faire face à la crise du logement et au besoin de main d'œuvre des entreprises. Ce parc plus éloigné des services et proposant un niveau de prestation similaire (avec une absence d'extérieur notamment) est aujourd'hui mal aimé et assez vacant (33%). Les tarifs ne sont en effet pas réellement plus attractifs que dans le marché privé de la location. Le bailleur social présent dans la commune, Inolya, a donc entrepris une rationalisation de son parc avec des destructions de certaines barres de logements sociaux les moins attractives et les plus touchés par la vacance. Plusieurs barres ont été détruites au quartier du Mesnil et près de l'école Albert Camus, une opération de destruction est d'ores et déjà prévue à Saint-Jacques pour au moins 3 barres le long de l'avenue de Verdun.

Environ un quart du parc est composé de **logements ayant survécus aux bombardements**, il est composé principalement de maisons mitoyennes de type maison de ville ou de bourg. Ce sont des logements remarquables d'un point de vue architectural, ils sont plutôt correctement entretenus. Pour autant dans le parc potentiellement indigne, la moitié des logements identifiés (une centaine) correspondent à ce type de logements.

Le reste du parc est principalement composé de **pavillons** construits depuis les trente-glorieuses et jusqu'à aujourd'hui. Ce sont les seuls logements neufs que la commune produit depuis de nombreuses années compte-tenu de la faible demande. Ces derniers sont commercialisés sous forme de terrains à bâtir dans des lotissements. Ces logements bien qu'ils soient relativement de bonne qualité ne peuvent répondre à l'ensemble des besoins de la population. En effet compte tenu de leur taille ils correspondent à un type de logements propices aux familles, ils demandent de l'entretien notamment des espaces extérieurs. Principalement occupés par des propriétaires occupants, ils ne sont pas accessibles au plus bas revenus. Cette typologie n'est pas favorable aux objectifs de réductions de consommation de l'espace agricole ni à l'urbanisme compact permettant d'accéder aux services sans utiliser la voiture individuelle. Les zones pavillonnaires produisent en effet des quartiers très peu denses. A noter que les maisons suédoises datant de la reconstruction sont relativement prisées aujourd'hui du fait de leur localisation proche du centre, de leur fonctionnalité et de leur cachet.

Le marché immobilier est très dévalué, les prix à la revente sont très bas si on les compare aux moyennes régionales ou départementales, les logements de type pavillon avec jardin restent les plus attractifs, les prix bas permettent d'attirer des personnes sur le territoire qui n'auraient pas pu obtenir (à la location comme à l'achat) de logements de ce type dans les environs. La construction neuve annuelle (12 logements/an) est inférieure au point mort.

La vacance du parc de logements est assez importante avec 15% du parc vacant comparée à la moyenne départementale (7%) et nationale (8%) et en augmentation, **de 4 points entre 2011 et 2016, dû en grande partie à la perte de population**. Cette vacance s'explique en partie du fait de l'état de certains logements et de l'incapacité de l'offre et de la demande. Les logements vacants sont principalement localisés dans le centre-ville (cf annexe 2), ils pâtissent d'une mauvaise image que ce soit du fait de leur façade ou du manque d'entretien. Une opportunité existe néanmoins pour créer quelques logements pour les CSP+ dans la commune car ces derniers sont de plus en plus nombreux à y travailler mais n'y habitent pas.

De nombreux logements sont dégradés et une vigilance pourrait être menée par SOLIHA. Les 4 OPAH depuis 1992 et particulièrement l'actuelle n'ont pas permis de traiter en particulier cette question car le périmètre d'intervention est large (l'ensemble du territoire de l'ancienne communauté de commune de Condé).

Les typologies sont malgré tout relativement diversifiées et l'offre sociale plutôt importante (env. 20 %), ce qui permet aux ménages d'effectuer l'ensemble de leur parcours résidentiel à Condé. Les mêmes prix bas permettent également d'attirer des ménages venant de l'extérieur du territoire, mais ce levier n'est pas suffisamment activé aujourd'hui du fait de l'image peu positive de la commune.

Les enjeux pour l'habitat :

- Développer du logement neuf adapté au marché et à proximité du centre-ville tout en limitant l'étalement urbain
- Mener une veille préventive sur le logement de centre-ville (copropriétés)
- Améliorer le logement « à l'intérieur » : parties privées et communes et mise en adéquation avec les attentes contemporaines
- Développer du logement neuf adapté au marché et à proximité du centre-ville tout en limitant l'étalement urbain

En matière de commerces :

- Le paysage commercial de Condé-en-Normandie s'articule autour de :
 - Deux zones commerciales de périphérie : la zone commerciale Saint Jacques et la zone commerciale de Netto,
 - Une zone de commerce de proximité sur le quartier Saint Martin,
 - Le commerce de la centralité.

a. Quantification du commerce de la ville

Le recensement du commerce et des activités de services avec vitrine de la commune de Condé-sur-Noireau permet de comptabiliser les activités suivantes :

Nombre	Supermarché	Alimentaire	Équipement de la personne	Équipement de la maison	Culture loisirs	Bazar	Commerces au sens strict	Services à la personne	Autres services	Bars et restaurants	Automobile	Total commerces et services actifs	Vacants	Total vitrines
4	13	8	7	4	1	37	22	26	23	12	128	24	144	
En %						31%	7	4	14	0	8	33		
Dont essentielles nationales	4	0	0	2	0	1	7	4	14	0	8	33		
En %							19%					26%		

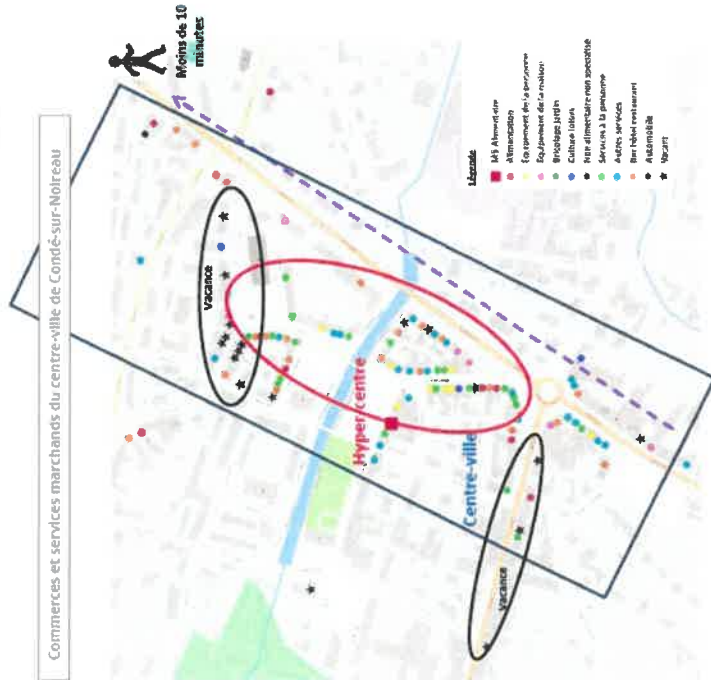
- ✓ Un tissu commercial et de services marchands encore important : **144 cellules** dont 108 en centre-ville.
- ✓ Un **taux de vacance relativement important : 17%**, mais une vacance quasi-absente de l'hyper-centre et qui reste circonscrite au Nord du centre-ville (rues Dumont d'Urville et rue du 6 Juin) et au quartier Saint Martin.
- ✓ Un **manque de commercialité** des cellules : seules 31% des cellules sont occupées par des commerces au sens strict, le reste des cellules est occupé par des services, des bars-restaurants ou de l'automobile. En centre-ville, 27 commerces font face à 65 services, bars ou restaurants. Ce manque de cellules « commerces » vient essentiellement de la faiblesse de l'offre en équipement de la personne et en culture-loisirs
- ✓ Des commerçants qui vieillissent et des difficultés à trouver des repreneurs pour les locaux en vente.

b. Le commerce du centre-ville

On note que ce périmètre défini comme le « centre-ville » concentre 108 cellules sur les 144 recensées sur la commune de Condé sur Noireau, ce qui traduit la forte concentration du commerce et des services marchands sur ce périmètre, facilement accessible à pied, la traversée du centre du Nord au Sud se faisant en environ 10 minutes.

Un centre-ville qui bénéficie d'une offre assez diversifiée et d'une vacance quasi-absente de l'hyper-centre. Cependant, comme dans de nombreux centre-villes ou centre-bourgs, l'hyper-centre se resserre et la vacance grignote la périphérie du centre, en particulier sur les rues Dumont d'Urville et du 6 Juin. La vacance sur ce périmètre reste donc à un niveau relativement élevé, à 15%, du fait de cette concentration de cellules inoccupées sur ce secteur Nord (et dans une moindre mesure sur la rue de Vire).

Le taux de commercialité sur le centre-ville reste équivalent à celui de la ville de Condé : 29% seulement des cellules sont occupées par des commerces au sens strict, le reste par des services et des « bars – restaurants ».



En centre-ville, l'offre en commerces alimentaires (hors supermarché) est uniquement centrée sur l'offre en boulangeries-pâtisseries et en boucheries-charcuteries.

Une cave à vins est également implantée dans le périmètre du centre-ville tel que nous l'avons cartographié, mais elle est implantée en bordure de ce centre-ville, et non dans l'hyper-centre, sur l'axe de circulation central que constitue l'avenue de Verdun. La cave à vins ne participe donc pas à l'animation de l'hyper-centre.

Il n'y a pas d'autre offre alimentaire, de type poissonnerie, chocolaterie, primeurs... Le marché et son offre alimentaire importante, compense en partie ces manques, mais l'offre du marché reste cependant difficilement accessible à une grande partie des habitants du fait de sa tenue un jour de semaine.

Parmi ces commerces alimentaires, au moins trois gérants ont plus de 57 ans (dont le caviste).

c. Equipement de la personne :

Ce secteur d'activité est important car il permet de conserver une diversité de l'activité commerciale du centre-ville, et donc de maintenir de l'attractivité au-delà des activités alimentaires et des services.

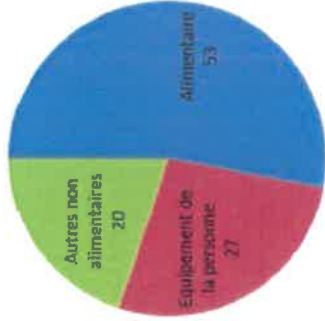
Si ce secteur demeure peu étoffé par rapport aux centres villes proches de Flers ou de Vire, il est cependant intéressant car répondant à des attentes de clients ne consommant pas ou ne souhaitant pas consommer via internet.

Il regroupe 8 activités (2 magasins de chaussures, 5 magasins de vêtements, plus accessoires et maroquinerie, et 1 bijouterie).

3 magasins sont dirigés par des personnes de plus de 57 ans.

d. Le marché, composante majeure de l'attractivité commerciale de la commune

Le marché de Condé-en-Normandie est un marché hebdomadaire, qui a lieu le jeudi matin. Il est de taille importante : 100 commerçants répartis entre 53 commerces alimentaires et 47 commerces non alimentaires.



Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"> ■ Une offre qualitative, y compris sur l'équipement de la personne, l'offre ne se situant pas sur un segment de « premiers prix » ■ Une offre équilibrée entre l'alimentaire et le non alimentaire (le non alimentaire n'a pas pris le dessus, comme sur de nombreux marchés qui, de ce fait, se paupérisent). ■ Une offre importante de producteurs locaux. ■ Une grande place dédiée et une grande partie du centre-ville piétonnisé. ■ Des facilités de stationnement. ■ Des commerçants satisfaits du marché, de l'organisation, et, dans une moindre mesure, de leur activité sur le marché de Condé, qui reste un « bon marché » par rapport à d'autres marchés locaux. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Certains espaces pourraient être réorganisés : sur la place, des allées étroites, des véhicules en stationnement qui pourraient être éloignés, ce qui permettrait de gagner en facilité de circulation et en visibilité sur cet espace central. ■ Un secteur alimentaire fort, concentré essentiellement sur la place. Le non alimentaire par contre est implanté sur un axe éloigné des commerces de la rue du Vieux Château et du parking, ce qui peut limiter l'attractivité de cette partie du marché. ■ Un jour de marché et des horaires pas ou peu adaptés aux actifs et aux familles, le marché est en semaine et se termine tôt le midi, permettant difficilement aux actifs de venir faire quelques achats. ■ Une synergie difficile à créer avec certains espaces de commerces sédentaires, les étals du marché masquant certaines vitrines. ■ Un certain manque d'animations commerciales ressenties par les commerçants.

d. Vie associative

- Le marché couvert (salle associative et événementielle) dont le devenir est à questionner
- La crèche suédoise (salle associative)

e. Administratif :

- La mairie
- Une Maison des Services au Public à côté de la mairie, regroupant de nombreux services
- L'Office du Tourisme
- L'office du commerce et de l'artisanat.

f. Espaces verts

- Un parc paysager avec des jardins familiaux

g. Autres Equipements :

Se trouve également sur le territoire communal sans que la commune en soit directement gestionnaire :

- Un collège
- Un lycée
- Un établissement scolaire (primaire et collège) privé catholique
- Deux églises et un temple protestant
- Le musée de l'imprimerie, privé
- Un EHPAD, privé
- Le pôle de santé Vaulleuard (géré par la communauté de commune)
- Une gendarmerie
- Une déchetterie

Ce parc d'équipements héritage d'une population de 7 000 habitants à Condé-sur-Noireau, **constitue un atout majeur en termes de qualité de vie. Cependant il est surdimensionné et pèse aujourd'hui trop lourd sur les finances communales. La commune doit** entretenir et chauffer ces équipements vieillissants. C'est pourquoi il convient d'engager des discussions avec la communauté de commune d'une part pour qu'elle envisage de reprendre la gestion de certains équipements (comme le centre aquatique par exemple) et d'autre part de négocier avec Saint-Pierre-du-regard dont les habitants bénéficieraient de ces nombreux équipements sans contribuer aux frais liés à leur entretien et leur fonctionnement. La commune n'exclue pas la rationalisation de son offre d'équipement, elle devra cependant être attentive au fait que cette offre particulièrement qualitative pour une commune de cette taille constitue un atout majeur pour les habitants et donc pour son attractivité.

h. Le marché couvert

Les nombreux équipements proches du centre-ville participent aux flux et à l'animation. Le marché couvert, un équipement marquant du centre-ville, historiquement utilisé pour disposer des étals de marché, il a dans les années 70 été transformé en salle des fêtes pouvant accueillir environ 150 personnes. Compte-tenu de sa situation en plein cœur de ville mais aussi de son état d'entretien il n'a plus vocation depuis plusieurs années à accueillir des événements privés de type mariage. Il demeure cependant le point névralgique des animations associatives de grande ampleur au centre-ville.

C'est encore aujourd'hui un lieu de vie sociale reconnu et apprécié des habitants du fait de sa localisation en plein cœur de ville, il est à la fois très facile d'accès et visible. Utilisé 77% des week-ends hors Juillet et Août. Cet équipement n'est cependant utilisé à plein régime (150 places assises ou 250 personnes debout) que très rarement au cours de l'année. Son utilisation est plus faible en semaine et pour des usages qui ne justifient pas

une telle taille de salle. La question de son devenir se pose donc. Si l'usage associatif constitue un atout et correspond à une attente de la part des habitants et sa localisation propice pour créer de l'animation urbaine, il demeure surdimensionné et doit de toute façon subir une rénovation lourde dans un futur proche.

Son architecture, typique de la reconstruction, reçoit des avis divergents. L'aspect actuel ressemble à un lieu peu utilisé voir à l'abandon notamment compte tenu des fresques évoquant le marché sur sa façade principale (cf. photo ci-dessous). Le bâtiment est vétuste bien que fonctionnel et non conforme sur de nombreux aspects notamment l'accessibilité. L'isolation thermique et acoustique constitue un point faible avec des charges de chauffage très élevées et des nuisances sonores.

L'intervention sur le bâtiment si elle peut être lourde ne conduira pas forcément à une destruction totale du bâtiment qui constitue une architecture spécifique et un marqueur visuel de la commune, dont elle manque. Son avenir doit être réfléchi en fonction de la stratégie patrimoniale et image de la commune.

La question du positionnement d'un autre programme au sein même du bâtiment est posée, que ce soit par exemple, une ou plusieurs cellules commerciales, ou un équipement public.



Un marché couvert, un lieu de vie sociale avec une façade peu attractive et un intérieur vétuste.

En matière de mobilités

a. La place du piéton et des mobilités douces

La commune de Condé offre de nombreux parcours en mobilité douce dans la commune. Pour autant, aucun parcours n'est traité de façon qualitative et sécurisée permettant d'avoir une boucle servant de balade au quotidien.



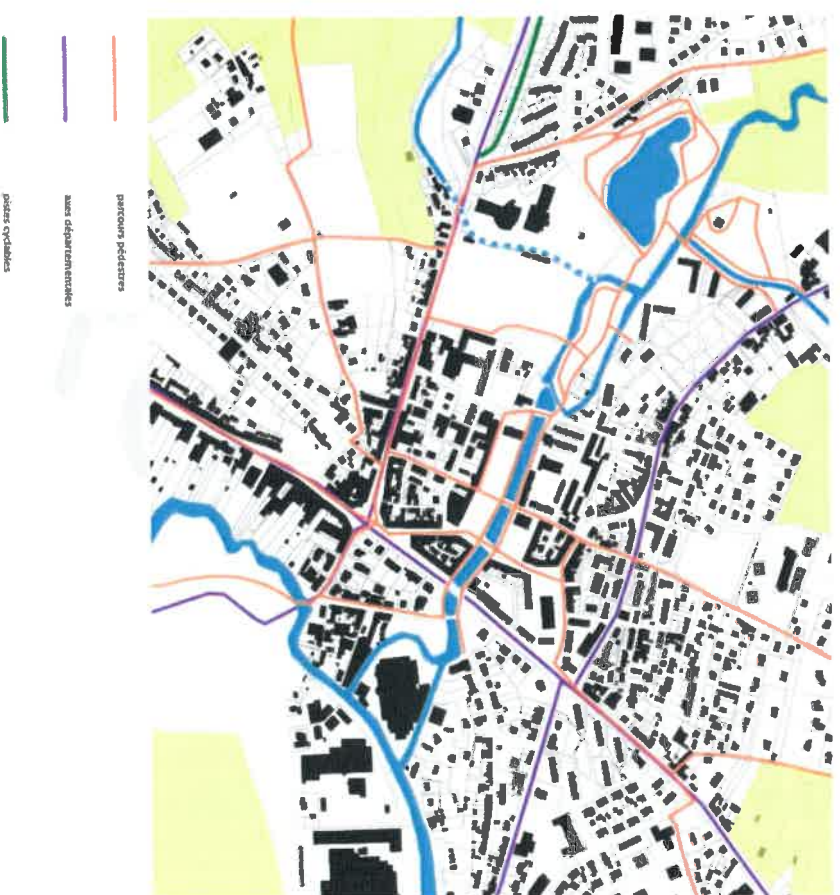
Les habitants interrogés, « experts d'usages » ont témoigné de parcours différenciés dont les points d'intérêts sont les commerces, les équipements notamment médiathèque et cinéma et le parc.

Le nord des berges de la Druance « souvent au soleil » correspond à la section la plus employée.

Les habitants ont réaffirmé leur intérêt et attachement au parc comme un des lieux très prisés, si ne se n'est le plus, de Condé.

S'il existe une grande attente pour favoriser les parcours qualitatifs en centre-ville et vers l'extérieur (piétons et vélos), Un parcours de qualité est soutenu avec un traitement sécurisé et plus qualitatif. Cela correspondrait à la fois à un parcours utilitaire du quotidien et une promenade, pas ou peu sur la route.

La carte illustre les parcours possibles aujourd'hui :



Les liens vers Pontécoulant et une connexion vers le fond de vallée de la Druance, et la connexion avec la Vélofrancette sont les parcours les plus indiqués.

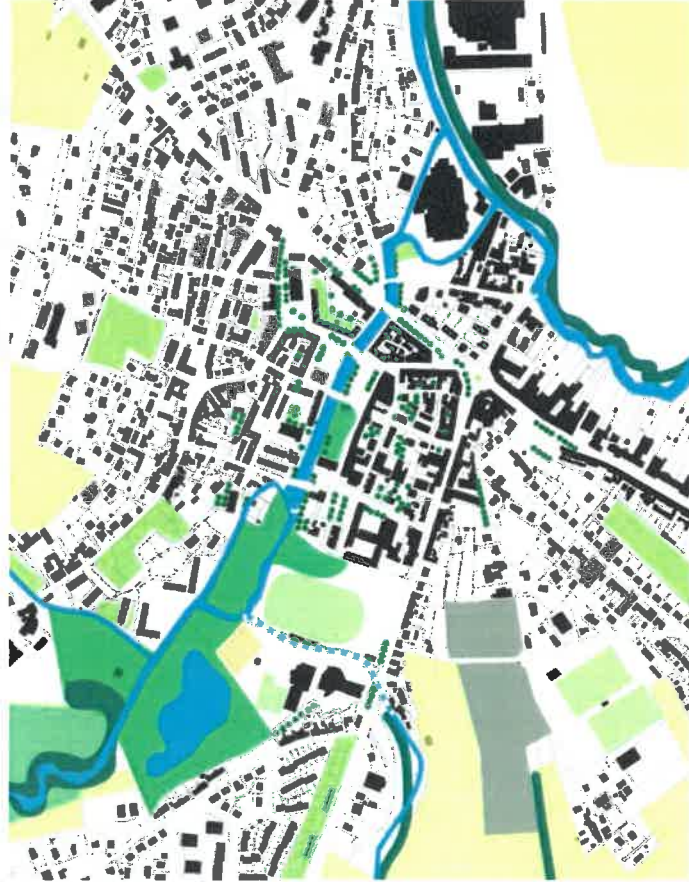
b. Trame écologique urbaine du centre-bourg



Le parc n'est pas perceptible du centre-ville et peu indiqué depuis le centre-ville. Les accès au parc sont nombreux (6) mais pas confortables et il n'y a pas d'entrée principale.

Il mériterait une hiérarchisation des espaces. Il s'agit pourtant d'un des plus gros atouts de la commune compte tenu de sa taille, de la présence de la Druance et du lac mais également d'arbres de grandes tiges avec une variété d'espèces et de beaux individus (cf. photo ci-contre).

La carte ci-dessous retrace la présence de l'eau et du végétal.



c. Circulation et stationnement

Le centre-ville dispose de très nombreux stationnements (représentés en marron sur la carte ci-contre). Environ 350 places ont été décomptées dans le périmètre du centre-bourg.

- Le parking de la place du marché et le parking dit « du carrefour market » sont les surfaces principales de stationnement. A noter que les habitants

ont souligné que le parking du « carrefour market » était clairement identifié comme un parking avant tout

- Le parking de la place du marché est considéré comme secondaire. Il s'agit d'une place où en l'absence d'activité, il est possible de se garer.

Il a été souligné que le parking du « carrefour market » est vécu comme dangereux compte tenu qu'il est emprunté pour pailler au sens unique de la rue à proximité avec des véhicules qui roulent parfois vite.



Parking « du carrefour market » et de « la place du marché »

De nombreux stationnement ne sont pas identifiés :

- Parking de la mairie (à l'arrière), pour le personnel
- Parking des camping-cars « derrière la mairie »
- Parking du cœur d'îlot privé
- Parking d'entrée de ville en haut de la rue de Verdun

Les contre-allées, utilisées principalement pour le stationnement des habitants en soirée



Le centre-ville est bordé de départementales bruyantes « route de Caen », « route de Vire » et rue du Chêne, et vévues comme dangereuses. Elles ne participent pas à marquer le centre-ville.

La route de Caen ne passe pas par le centre-ville, elle le longe, ce qui est difficile en termes d'image et d'identification mais participe à l'inverse à la préservation et la tranquillité du centre-bourg. Soulait d'apaiser le centre-ville le long des départementales

d. En matière d'espaces publics, formes urbaines et patrimoine :

Identité de la commune

La commune de Condé-sur-Noireau ne dispose pas d'image mentale ou alors celle rapportée à la seconde guerre mondiale ou à l'amante. Il n'y a pas de marqueur fort.

Le centre-bourg est peu affirmé pour des personnes de passage. Le rond-point de l'ancr indique clairement la présence du centre-ville mais il est caché via la rue du vieux château et les arbres qui cachent la vue.

L'entrée de centre-ville au nord devant « la rennaissance » ne permet pas de visualiser le centre-ville avec ces places et ses commerces. Les deux « portes » ne sont pas lisibles.

Pour autant il existe une « fenêtre » au niveau de la rue de Verdun en passant au-dessus de la Druance avec une perspective vers la mairie.

Le bâti de la reconstruction est mal considéré même si un gros travail a été entrepris et que cette une évolution est en cours. Pour autant la commune est perçue comme « dense » avec des immeubles de 4 étages, ce qui n'est pas forcément un élément positif dans un territoire rural.

Pour autant les espaces publics notamment les parkings donne une vision d'espace dégagé même si les espaces publics pourraient être valorisés avec notamment la présence de végétaux et la mise en valeur de l'eau.

Le marché est reconnu et l'offre de commerce est appréciée des habitants bien que peu rayonnante... Mais la signalétique n'est pas suffisante concernant les commerces, les équipements ou les lieux d'intérêts.

Enfin au-delà du tangiole, au-delà de l'image, la commune doit composer avec le souvenir que les habitants ont d'elle. Le Condé avant la guerre et le Condé des 30 glorieuses où les commerces étaient plus animés, la population plus nombreuse et les habitants plus ancrés sur le territoire. Cette dimension doit être respectée et gardée en tête mais la commune doit aller de l'avant.

La commune a été structurée de façon assez étonnante où les points d'intérêts sont tous cachés ou pas clairement affirmés et pas visibles : **le centre-bourg commerçant** : les deux entrées de ville ne permettent pas de visualiser le centre bourg et l'offre commerciale.

La signalétique des équipements n'est pas assez explicite et mérite une reprise complète. A noter cependant que la signalétique de restauration est, elle de bonne qualité.

Image du patrimoine de la reconstruction

Le patrimoine de la reconstruction par le passé décrit connaît aujourd'hui un regain d'intérêt. Des villes comme le Havre mais aussi Saint-Lô ont su valoriser ce patrimoine. Le Havre en faisant un outil d'attractivité touristique du fait de la renommée de Perret et du classement de la commune au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Saint-Lô (50) en colorisant ses façades a ainsi donné une nouvelle image à cette architecture qui pouvait paraître « triste et grise ». Le patrimoine de la reconstruction de Condé, constitué de plusieurs architectures reste

encore à valoriser notamment auprès de ses habitants. C'est aussi un moyen de constituer un marqueur identitaire positif.

La réfection du marché couvert peut ainsi constituer une première étape, « une vitrine » d'initiative publique, sur un bâtiment emblématique du centre-ville. Cela permettra d'initier une rénovation des façades des immeubles du centre-ville. Sans nécessairement passer par une colorisation ces façades, celles-ci pourraient être mieux mises en valeur et renouées.

L'intérieur des logements peut également, comme décrit dans le chapitre habitat, être objet de rénovation, et ainsi changer son image en y créant par exemple des toits ou des duplex comme cela a pu être fait part ailleurs à Condé dans le cadre de l'OPAH.

Les enjeux en matière d'espaces publics, de formes urbaines et de patrimoine :

- Affirmer une image, un marqueur au centre-ville
- Rendre visible et lisible l'offre de services
- Révéler et rénover le patrimoine de la reconstruction
- Poursuivre l'amélioration des espaces publics privés (sécurité et image)
- Marquer le centre-ville en lui apportant une visibilité (entrées et fenêtres), rendre visible et lisible l'offre de services

Pour aller au-delà et conforter efficacement et durablement son développement, le centre-ville de Condé en Normandie appelle une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, dont les collectivités, l'Etat et les autres partenaires.

L'opération s'engage dès 2021 par la signature d'une convention et la mise en œuvre des premiers engagements des signataires. Des avenants permettront son évolution tout au long de la démarche.

La **Caisse des Dépôts**, par l'intermédiaire de sa direction de la Banque des Territoires, propose de contribuer à la mise en œuvre effective du programme Petites Villes de Demain en mobilisant d'ici 2026 des moyens visant notamment à :

- Accompagner la ville de Condé-en-Normandie et l'intercommunalité de la Vire-au-Noireau en matière de soutien méthodologique et d'ingénierie de projet, adaptés aux problématiques de centralité décrites dans la présente convention et répondant aux enjeux de redynamisation et d'attractivité. Ces moyens pourront prendre la forme d'un cofinancement d'un poste de chef de projet dans le cadre national défini avec l'Agence Nationale de la Cohésion Territoriale qui intermédie ce soutien. Ils pourront également prendre la forme de cofinancement d'études nécessaires pour élaborer et mener à bien le projet global de redynamisation, et, le cas échéant, de prise en charge d'assistances techniques en cas d'éligibilité ;
- Contribuer à l'expertise portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la Caisse des Dépôts ne subventionne pas les investissements publics) ;
- Financer sous forme de prêts, en particulier le Prêt Rénovation Urbaine Petites Villes de Demain, les opérations des personnes morales publiques ou privées situées dans le périmètre de l'opération de Revitalisation Territoriale (ORT) de Condé-en-Normandie.

Pour les territoires qui pourraient ultérieurement rejoindre la présente opération de revitalisation territoriale multistade mais n'étant pas retenus au titre du dispositif « Petites Villes de Demain », l'accompagnement de la Banque des Territoires pourra prendre la forme d'un soutien à l'ingénierie au cas par cas, en fonction des besoins de la collectivité et des possibilités de la Banque des Territoires. Par ailleurs, la Banque des Territoires proposera un financement sous forme de prêt en mobilisant l'ensemble de ses dispositifs à destination des collectivités, à l'exception des prêts « Rénovation Urbaine » Action Coeur de Ville et Petites Villes de demain.

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Banque des Territoires sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le comité local de projet Petites Villes de Demain, une instance de proximité au sein de laquelle ils pourront faire examiner les possibilités de saisine de l'offre du programme Petites Villes de demain de la Banque des Territoires selon les modalités qu'elle définit avec ses partenaires. «

La **Région** s'engage au travers des éléments suivants :

« La revitalisation des centres-bourgs et des centres-villes normands est un axe majeur de la politique régionale d'aménagement des territoires.

Les centralités de moins de 20 000 habitants concentrent 61% de la population normande et exercent des fonctions essentielles.

Aussi, afin de renforcer l'action publique en leur faveur, la Région Normandie s'est associée au programme Petites Villes de Demain et a traduit ce partenariat par une enveloppe dédiée dans le volet Attractivité et Cohésion des territoires du CPER 2021-2027.

Cette enveloppe permettra, au travers des contrats de territoires, le soutien des projets éligibles.

En tant qu'autorité de gestion, la Région veillera également à optimiser la mobilisation des Fonds européens (FEDER et FEADER).

Un référent chargé du suivi des projets sera désigné au sein des services de la Région. »

L'Etablissement Public Foncier de Normandie est un partenaire :

Dans l'équilibre de ses ressources et avec l'accord de ses partenaires le cas échéant, l'Etablissement Public Foncier (EPF) Normandie pourra mettre en œuvre les dispositifs qu'il a développés, au service de la stratégie d'attractivité qui sera définie, à travers les conventions opérationnelles qui la déclineront, en favorisant l'innovation et les collaborations avec les autres acteurs de la démarche.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention-cadre pluriannuelle d'opération de revitalisation de territoire multisites (« la convention »), a pour objet de définir la stratégie territoriale de Condé-en-Normandie dans la continuité du programme labellisé au niveau national « Petites Villes de Demain » et de décrire les modalités de mise en œuvre de l'opération de revitalisation du territoire :

Article 2 : Engagement général des parties :

Les parties s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre de l'ORT et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

En particulier :

1/ **L'État** rappelle que la convention d'opération de revitalisation du territoire permettra notamment :

- aux **investisseurs** de bénéficier d'une défisicalisation de leurs investissements pour les opérations d'acquisition de logement accompagnées de travaux de rénovation (dispositif Denormandie dans l'ancien) ;
- aux **commerçants** de bénéficier d'assouplissements quant à leurs conditions d'installations dans le centre-ville de Condé en Normandie, cette mesure étant accompagnée d'une régulation plus forte des implantations commerciales en périphérie.

- **L'État** s'engage à désigner au sein de ses services un référent départemental chargé de coordonner l'instruction et le suivi des projets ; à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles ;

- **L'État** s'engage à mobiliser les aides de l'ANAH selon le calibrage défini dans le cadre d'études pré-opérationnelles et les aides au logement social sur des opérations de revitalisation de centre-ville (acquisition-amélioration, renouvellement urbain dans le tissu existant).

L'État s'engage à

- animer le réseau des partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre du projet ;
- à désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets ;
- à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

2/ **Les collectivités territoriales concernées** que sont l'Intercom de la Vire au noireau et la commune de Condé en Normandie s'engagent à

- mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace de l'opération sur leur territoire ;
- à travailler en étroite collaboration sur leur domaine de compétences respectifs,
- à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement en matière d'habitat, économique, commercial ou autre, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet.

3/ **Les partenaires financeurs** s'engagent à :

- instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les collectivités ;
- mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qui ils auraient préalablement approuvées dans le cadre de leurs instances d'engagement respectives.

Le Département du Calvados, garant des solidarités territoriales, s'engage à accompagner les collectivités dans le cadre de ses différentes politiques d'aides aux territoires :

Un appui technique pourra être apporté par la mobilisation de Calvados Ingénierie en amont du lancement des études. Les experts départementaux associés aux services du CAUE, de Calvados Attractivité, d'INGÉNU ou de l'UAMC apporteront leurs connaissances et savoir-faire aux collectivités afin de les accompagner dans le montage opérationnel des projets.

Le réseau intervient gratuitement (sauf exception réglementaire ou interventions spécifiques) dans 15 domaines comme par exemple le sport, la culture, les circulations douces, les aménagements routiers, le tourisme, la modernisation, l'aménagement d'espaces et d'équipements publics... Les collectivités pourront faire appel au réseau à travers le formulaire de demande d'expertise disponible sur www.calvados-ingenierie.fr

- Par ailleurs, le financement des opérations d'investissement, dès lors qu'elles sont éligibles, pourra se faire à travers **le futur contrat de territoire départemental**, dans les conditions définies par celui-ci.

INOLVA est un partenaire qui s'engage auprès des partenaires de l'ORT, à adapter, au mieux, l'offre à la demande, à construire des produits plus attractifs, en particulier à proximité du centre-ville, des commerces et des services, à être à l'écoute des besoins du territoire et plus particulièrement

- à piloter et financer, les opérations de renouvellement urbain des quartiers St-Jacques et du Mesnil
- à poursuivre la réflexion sur le projet co-construit de réaménagement du Quartier de la Varende
- A piloter le projet de reconstruction au Foyer Des Basses Landes en lien avec l'association gestionnaire

Les partenaires associés s'engagent à mobiliser autant que possible leurs ressources pour permettre la réalisation d'études qualitatives complémentaires et le montage de dossiers de co-financement.

Article 3 : Organisation des collectivités

Pour assurer l'ordonnement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, de la définition de la stratégie et d'élaboration du projet ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, les collectivités (communes et intercommunalité) s'engagent à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

Pour la ville de Condé en Normandie

- La Direction Générale des Services
- La direction des Services Techniques

Pour l'intercom

- La Direction générale des services, et notamment le service Développement économique, directement rattaché
- La Direction en charge de l'Aménagement (Habitat et Urbanisme)
- La Direction Générale de l'Environnement
- Le ou les chefs de projet « Petites Villes de Demain », portés par l'intercom de la Vire au Noireau, et basé(s) au siège de l'IVN. La répartition du plan de charge du chargé de projet entre les communes lauréates de l'EPCI est prévue ainsi : la commune de Condé bénéficiera à minima de 25% du temps de travail du ou des chefs de projets « Petites Villes de Demain ». la répartition du plan de charge des chefs de projet entre les communes lauréates de l'EPCI. Cependant la répartition définitive de la charge de travail du ou des chefs de projets sera effectuée en fonction des priorités définies par le comité de pilotage ;
- En complément, les techniciens de l'intercom seront mis à disposition des différentes instances (COPIL/COTECH) en fonctions de l'ingénierie nécessaire à chaque territoire.

La mise en place d'une équipe-projet, sous la supervision du chef de projet Petites villes de demain, assurant la maîtrise d'ouvrage des études et actions permettant de mettre en œuvre la stratégie de l'ORT ;

La présentation des engagements financiers des projets en Comité régional des financeurs ;

L'usage de méthodes et outils garantissant l'ambition et la qualité du projet tout au long de sa mise en œuvre :

- L'intégration des enjeux et des objectifs de transition écologique au projet, notamment au travers des engagements pris par l'IVN pour mettre en œuvre son PCAET, au travers des tableaux de suivi de chaque action
- Le respect des objectifs de modération de la consommation de l'espace pris lors de la révision du SCOT du Bocage

L'association de la population et des acteurs du territoire dans la définition et la mise en œuvre du projet ;

Concernant le projet de revitalisation de la commune de Condé en Normandie, dont la phase d'initialisation est déjà réalisée :

Le projet de revitalisation du centre-ville nécessite l'implication des habitants d'autant que certaines actions vont impacter des lieux emblématiques de la ville (restructuration du bâtiment « Marché couvert », place du Marché...).

Aussi la municipalité souhaite proposer une méthode collaborative qui permette non seulement de travailler le détail de la programmation de ce type de lieux, mais aussi de proposer un espace de communication et de diffusion des actions à venir pour le centre-ville tout entier.

Ainsi l'intervention d'un cabinet aura lieu en deux phases :

- 1) Immersion et définition des concepts programmatiques
L'objectif est d'approfondir les éléments d'analyse ressortis de l'étude sur le centre-bourg.

Le cabinet sera présent sur site durant deux jours afin de réaliser des ateliers collaboratifs faisant se rencontrer les acteurs de la vie locale : habitants, commerçants, passants, associations...
Il reste à affiner la forme que pourront prendre ces ateliers : word café, soirée thématique, visite de site...
De même la forme et la durée des installations seront précisées au fur et à mesure.

Le cabinet présente ensuite une note d'analyse :

- Une analyse fine des enjeux et besoins
- Une synthèse des invariants et des arbitrages nécessaires pour la suite de l'étude et une liste de mission et études complémentaires à lancer (sol, réseau, structure...)
- Des éléments de faisabilité sous deux formes :
 - des fiches programmes avec concept et test de faisabilité pour apprécier la capacité du site à répondre aux besoins et le coût associé,
 - des fiches prototypes présentant les questions à approfondir et les installations possibles
- Un livrable sera remis pour être diffusable aux élus et aux habitants.

2) Prototypage et rédaction du préprogramme

Un temps de préparation et de création de prototypes avec la municipalité sera organisé : imaginer les supports de réaction, les matériaux nécessaires, penser la mise en place des installations (chantier participatif, soirée avec projection, création de lieu éphémère...).

Avec ces installations imaginées, une nouvelle résidence de deux jours sera organisée avec l'ensemble de la population (habitants, commerçants, passants...).

Au retour, sera produit un préprogramme pour la maîtrise d'œuvre.

Communication :

Le chef de projet « Petites Villes de Demain » sera en charge de la coordination de la communication pour l'IVN et ses communes candidates.

L'IVN se chargera d'organiser la communication au travers de l'utilisation de ses propres supports de communication (Site internet, Pages Facebook, page LinkedIn) mais aussi d'organiser des points « presse » réguliers pour informer la population de l'avancée des projets « Petites Villes de Demain ».

L'ensemble des publications seront proposées aux communes pour une insertion dans les bulletins communaux ou sur leur sites internet.

Article 4 : Comité de pilotage de l'ORT

Pour assurer la coordination et la réalisation des différentes actions, les collectivités (Ville et intercommunalité) s'engagent à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

Le **gouvernance du projet** est définie entre l'IVN et la commune de Condé comme suit, en s'inscrivant dans la démarche commune avec les 3 autres communes Lauréates de l'appel à Manifestation d'intérêt « Petites Villes de Demain » :

Un **Comité de pilotage** sera composé du président de l'IVN, les 4 maires de communes lauréates « Petites Villes de Demain » des représentants des partenaires institutionnels identifiées par le programme Petites Villes de Demain (la DDTM, la Sous-préfecture, la Banque des Territoires, les chambres consulaires ...). L'organisation de ce comité de pilotage sera réalisée par le chef de projet « Petites Villes de Demain ». Le Comité valide les orientations et suit l'avancement du projet. Il se réunit de façon formelle à minima de façon semestrielle, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du projet.

Ce Comité de pilotage :

- Décide et valide les orientations proposées par les Cotech
- Partage les expériences des communes les unes par rapport aux autres au sein de l'IVN
- Transmet les compte-rendu des instances liées aux études à l'ensemble des délégués communaux-maires et municipaux
- Présente les actions communautaires aux différents instances partenaires et fait le lien entre les projets intercommunaux et communaux.
- Invite d'autres acteurs si nécessaire
- Est l'instance de dialogue avec les partenaires institutionnels

Une équipe projet sera composée de :

- du chef de projet « Petites Villes de Demain »,
- du DGS de chaque commune Candidate. Cette équipe projet coordonne les 4 Cotech communaux (gestion des planning, interactions avec les autres acteurs ...)

Pour Condé en Normandie, **1 Cotech communal** composé des élus communaux et communautaires et le chef de projet « Petites Villes de demain » et selon les thématiques traitées :

- de la DGS,
- du chef de projet « Petites Villes de Demain »,
- des techniciens communaux et IVN
- l'Etat,
- les partenaires institutionnels (Chambre des métiers, CCI ; ANAH,
- autres acteurs techniques

Le Cotech communal :

- Travail technique sur les dossiers
- Fait le relais auprès du COPIL intercommunal de l'état d'avancement des actions communales
- Le Cotech se réunit à minima une fois par semestre

Le **chef de projet PYD** aura aussi pour rôle la coordination des actions communautaires et communales, puisqu'il participera à toutes instances de travail et de décision liées au programme « Petites Villes de Demain ». Il sera le référent du programme.

- Il a notamment pour mission de réunir le comité de pilotage de l'ORT, en concertation avec la DGS de Condé en Normandie et de l'IVN, de fixer l'ordre du jour, et d'assurer le suivi des actions menées et leur cohérence avec la stratégie globale de redynamisation du centre-ville de Condé en Normandie.

Article 5 : Durée, évolution, fonctionnement général de la convention

La présente convention est signée pour une durée de 6 ans, à savoir jusqu'au 31 Mars 2027.

L'OPAH RU de Condé n'a pas encore été lancée et l'étude pré-opérationnelle doit être lancée en 2021, soit à l'échelle de l'IVN, si la compétence Habitat est prise sur l'ensemble du territoire, soit à l'échelle de Condé-en-Normandie si la compétence Habitat reste territorialisée.

Toute évolution de l'économie générale de la convention ou d'une de ses annexes, à l'exception des fiches action, sera soumise à approbation préalable de l'ensemble des signataires de la convention.

Chaque année, les parties se rapprocheront en vue de préciser les actions à mettre en œuvre pour l'année, permettant ainsi une gestion évolutive du plan d'actions, en fonction de la préparation effective des opérations par rapport au calendrier prévisionnel initial. Les fiches action sont validées et révisées uniquement par le maître

d'ouvrage et les éventuels partenariats financiers, à l'exception de l'évolution d'une action structurante qui a des conséquences sur d'autres actions.

À tout moment, les collectivités peuvent proposer au Comité de pilotage de l'ORT installé l'ajout d'une action supplémentaire au plan d'actions. Après analyse de la proposition d'action, au regard de sa cohérence et de sa contribution à la mise en œuvre du projet, les partenariats consentis par l'action et les collectivités s'engagent réciproquement par la signature d'une fiche action qui sera alors annexée à la convention.

La modification d'une action est proposée et validée pareillement.

La durée de la présente convention pourra être prorogée par accord des parties.

Article 6 : Le diagnostic territorial et les orientations du projet de revitalisation de Condé en Normandie

1) Diagnostic – Condé en Normandie

Le Diagnostic réalisé a mis en évidence les principaux points suivants :

En matière d'habitat :

Le parc de logements n'est aujourd'hui pas attractif du fait de son état mais aussi de l'image de la commune. Le parc de logements sociaux demeure important mais son rôle est moins crucial compte-tenu des prix bas des logements privés. L'ensemble du parc relativement diversifié permet d'assurer le parcours résidentiel des habitants. Il est composé pour moitié de logements de la reconstruction, le reste se partageant entre logements plus récents et logements d'avant-guerre.

- **Les chiffres-clés :** Actuellement seulement une dizaine de logements sont construits par an. Le point mort du nombre de logements à construire pour maintenir la population serait de 79 logements par an à Condé en Normandie. Au regard du taux de décroissance démographique actuel (1,8 %), il faudrait remettre sur le marché au moins 25 logements neufs par an pour que le manque de solutions d'habitat n'aggrave pas davantage cette décroissance.
- **Les principaux enjeux :** Redonner de l'attractivité aux logements de la reconstruction en centre-bourg et aux logements d'avant-guerre, en les renovant mais aussi en les adaptant aux modes de vie actuels. Proposer une offre de logements neufs pour ne pas accroître la baisse de population.
- **Les mesures et actions étudiées déjà conduites :** Mise en place d'une OPAH sur l'ensemble de la commune nouvelle non ciblée sur le Centre-bourg.
- **Ce qu'il reste à faire en priorité :** Concentrer les moyens dédiés à l'amélioration de l'habitat sur un ou plusieurs secteurs clés (**Notamment au travers d'une OPAH RU**). Assurer une veille sur les copropriétés et le logement privé en général pour éviter que cela ne devienne un problème public à l'avenir. La question des coeurs d'îlots privés dégradés devra également être traitée.

En matière de commerces :

L'offre commerciale est assez diversifiée et vivante dans le Centre-bourg. Cependant, le maintien d'un noyau commercial vivant en centralité ne doit pas masquer les faiblesses de l'offre : en périphérie, la taille trop limitée de la zone d'attraction de la commune du fait de la proximité de Vire et de Fiers a freiné le développement de l'offre en moyennes surfaces spécialisées, en limitant ainsi l'accès à l'offre pour certains produits et entraînant une évasion commerciale forte vers les pôles commerciaux extérieurs et vers la vente sur internet. Autres faiblesses de l'offre : en Centre-bourg, l'offre est très axée sur les alimentaire et les services, les autres secteurs d'activité sont très peu représentés (équipement de la personne, équipement de la maison, culture-loisirs). Le marché est cependant très actif et un point d'accroche important dans la vie commerciale de la commune.

- **Les chiffres-clés :** 144 cellules dont 108 en Centre-bourg. Un taux de vacance relativement

important : 17%, mais une vacance quasi-absente de l'hyper-centre et qui reste circonscrite au Nord du Centre-bourg (rues Dumont d'Urville et rue du 6 Juin) et au quartier Saint Martin. Un **manque de commercialité** des cellules : seules 31% des cellules sont occupées par des commerces au sens strict, le reste des cellules est occupé par des services, des bars-restaurants ou de l'automobile. En Centre-bourg, **27 commerces font face à 65 services, bars ou restaurants**.

- **Les principaux enjeux :** Maintenir et dynamiser l'activité commerciale sédentaire et non sédentaire. Freiner l'évasion commerciale vers les Centre-bourgs proches.
- **Les mesures et actions étudiées déjà conduites :** embauche d'un manager du commerce et ouverture d'une Maison du Commerce (sous le même toit que l'OTJ) sont les premières actions fortes réalisées.
- **Ce qu'il reste à faire en priorité :** Renforcer le dynamisme commercial, en offrant davantage des services et de diversité afin de consolider les habitudes d'achat des habitants et des clients de passage sur le Centre-bourg. Renforcer l'attractivité des points de vente et préparer les transmissions pour éviter la vacance et la paupérisation de l'offre.

En matière d'offre de services :

La ville de Condé en Normandie est dotée de nombreux équipements, un parc à proximité immédiate du Centre-bourg, un pôle sportif avec un centre-aquatique également à proximité. La ville possède deux équipements culturels majeurs : le cinéma le Royal et l'Atelier (médiathèque et musée). Elle possède plusieurs salles associatives ou des fêtes dont le marché couvert qu'il convient aujourd'hui de rénover. Une école répartie sur deux sites, un collège et un lycée constitue l'offre publique d'équipements éducatifs.

- **Les principaux enjeux :** L'offre de services de santé est adéquate mais fragile. Il convient donc de la maintenir en place en stabilisant les praticiens. L'offre d'équipement de Condé est très importante, elle peut même être perçue comme surabondante au vu de la taille de la commune. Seul la crèche et le centre de loisirs sont aujourd'hui trop petits. La question de la conservation d'une offre aussi importante se pose (démolition de l'ancienne école A. Camus).
- **Les mesures et actions étudiées déjà conduites :** Une rénovation du gymnase Gossart, la construction d'un centre de santé, la constitution d'une maison des services publics.
- **Ce qu'il reste à faire en priorité :** Transférer la gestion des équipements publics majeurs à la CDC (centre aquatique, Atelier, gymnase ?). Négocier une contribution avec Saint-Pierre-du-regards pour les équipements de Condé que ses habitants utilisent. Avoir une approche prospective (type Schéma directeur immobilier) pour planifier l'entretien des équipements, leur rationalisation, et évaluer la capacité de la ville d'assurer un bon niveau de service public tout en optimisant son patrimoine immobilier.

En matière d'espaces publics, formes urbaines et patrimoine :

La ville se développe autour de deux axes principaux. Un axe naturel/écologique est-ouest, le long de la Druance et un axe urbain/commercial nord-sud, le long des principales voies de circulation (Avenue de Verdun, Rue du vieux château et rue du Six Juin). Aujourd'hui ces axes ne sont pas mis en valeur. Il n'y a pas de véritables continuités urbaines, écologiques et paysagères, mais des ruptures et fragmentations.

- **Les principaux enjeux :** Structurer une nouvelle identité urbaine autour de la trame verte et bleue de la Druance et du Noireau, avec des parcours doux et une végétalisation des espaces publics et du stationnement. Créer un marqueur « paysage de Condé » en travaillant sur plusieurs aspects (mise en valeur entrées de ville, végétalisation et perméabilisation des espaces publics, création de jardins partagés, plan de signalétique unitaire)
- **Les mesures et actions étudiées déjà conduites :** Un parc municipal qualitatif mais peu connecté avec le Centre-bourg et peu visible (entrée cachée). Un projet de rendualisation de la Druance en partenariat avec l'agence de l'eau.
- **Ce qu'il reste à faire en priorité :** travailler le grand potentiel écologique inexploité de la ville à l'échelle communale mais aussi intra-communale et départementale. Mettre en valeur les espaces publics avec un travail sur le végétal et la qualité urbaine et paysagère. Mettre en réseau les multiples atouts du territoire pour favoriser les liens et l'impact dans la dynamique urbaine (commerce,

tourisme, marché immobilier, attractivité générale de la ville)

En matière de mobilités :

- **Les principaux enjeux** : Le territoire est aujourd'hui essentiellement tourné vers la voiture individuelle. Il ne possède aucune desserte ferroviaire, seule une ligne de bus dessert la commune permettant de se rendre à Caen et Fiers avec 6 allers-retours par jour. Le développement de mobilités durables et douces est aujourd'hui le principal enjeu.
- **Les mesures et actions/stétudes déjà conduites** : Un bus offrant une ligne avec arrêt à la demande avait été mise en place mais son coût et le service fourni n'a pas donné satisfaction.
- **Ce qu'il reste à faire en priorité** : Les espaces publics doivent permettre d'apaiser la circulation pour donner plus de place aux mobilités douces. L'usage du vélo et de la marche à pied doit être privilégié. L'aménagement qualitatif des parcours est un élément central pour « rapprocher » les espaces de destination.

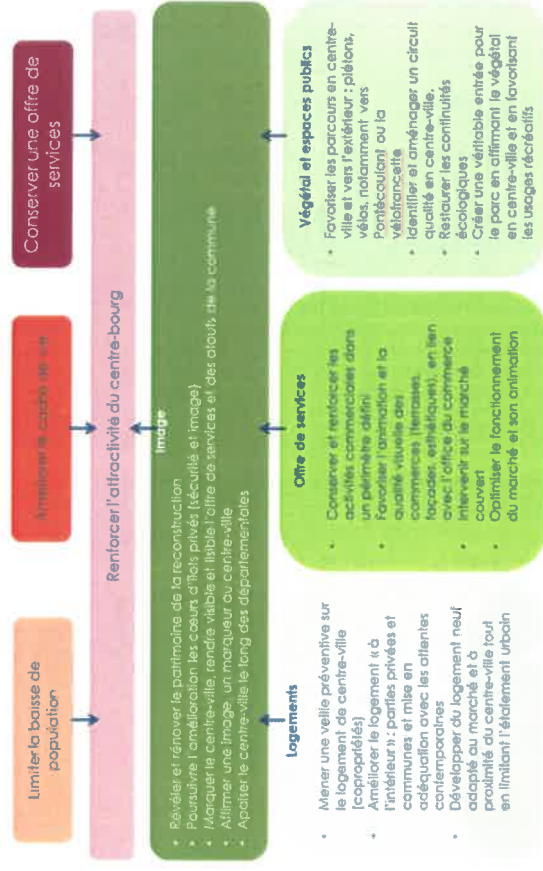
2) Les orientations du projet de redynamisation de Condé sur Noireau

Les éléments saillants de la commune sont :

- ▶ **Une offre d'équipements** très qualitative voir surdimensionnée compte tenu du nombre d'habitants qui interroge sur la capacité de ville à subventionner ces équipements (entretiens et fonctionnement) à terme.
- ▶ **Un cadre de vie agréable et perçu positivement** tant en termes paysagers que de facilité de mobilité pour la voiture et le nombre de stationnement important. Le nombre d'emplois de la commune demeure un point très positif. L'offre de commerce a diminué « historiquement » mais reste conséquente. A noter une fragilité qui nécessite un suivi pour la pérennité de cette situation dans le temps.
- ▶ **Un habitat varié permettant un parcours résidentiel** mais qui présente des fragilités. Les logements anciens individuels d'avant-guerre et les immeubles de la reconstruction souffrent d'une fragilité et d'une vacance qui sans être irréversible nécessite un accompagnement spécifique. Ceci est d'autant plus vrai dans le cadre de détection du marché du logement et de la baisse de population structurelle constatée à Condé comme dans la région.
- ▶ **Une image de la commune qui est assez mauvaise** tant pour les habitants eux-mêmes, ceux du territoire et les touristes de passage. Le manque de communication, de visibilité de ce qui se passe réellement sur le territoire, de lisibilité de l'offre exceptionnelle d'équipements et la position en « arrière-plan » du centre-ville commandant sont des éléments sur lesquels il est nécessaire d'agir pour contrer l'image de « vallée de la mort » de la commune.

Partant de ce constat, les élus de Condé-sur-Noireau souhaitent améliorer le cadre de vie, limiter la baisse de population et agir dans une logique de développement durable. Ils ne pourront pas l'atteindre sans renforcer l'attractivité du centre-bourg. C'est donc sur cette base qu'ont été définies les orientations selon les thématiques : logement, offre de services, végétal et espaces publics, image, comme sujet transversal.

Les sujets étant parfois multithématiques. Ils sont résumés comme tels :



Le périmètre envisagé de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) de Condé en Normandie, au sein duquel s'inscrivent l'essentiel des actions, est retranscrit précisément sur la carte ci-dessous.

Article 7 : Programme d'actions de Condé en Normandie

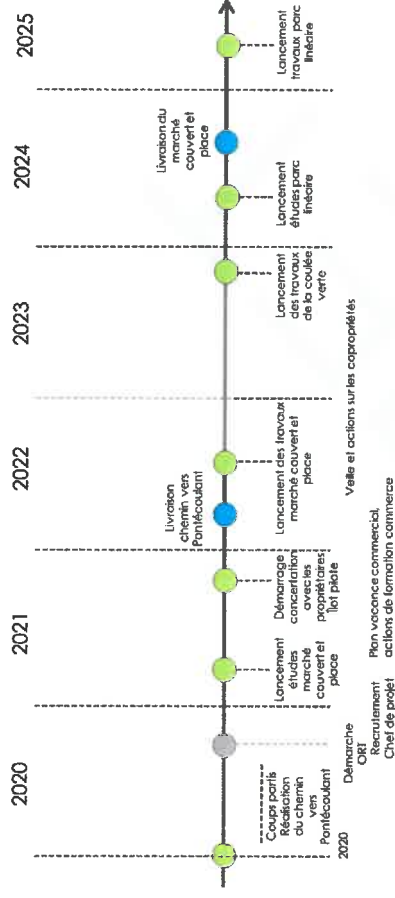
Les parties s'entendent pour que la mise en œuvre du projet puisse se faire par les actions décrites ci-après. Elles pourront être complétées ou révisées conformément aux dispositions de l'article 2.

AXE de l'O.R.T.	Objectifs	Numéro action	Actions	Profil	Partenaire
AXE 1 : De la réhabilitation à la restauration Vers une offre d'habitat en centre-bourg	Analyser le logement et l'habitat : performances pécuniaires et communes et mise en adéquation avec les attentes contemporaines. Rendre les coeurs d'îlots plus attractifs et donner un gestionnaire à ces espaces. Rendre floué le centre-bourg attractif et créer du lien social.	1.1	Identifier des habitations à réhabiliter, structurer des syndics de copropriétés et inclure aux coeurs d'îlots et d'activités.	1	inolyvo
		1.2	Accompagner la reconstruction du coeur d'îlot par une opération pilote.	2	
		1.3	Créer des fordes collectifs à destination des habitants des immeubles collectifs du centre-bourg.	2	
		2.1	Former les commerçants à l'adaptation de leur offre et des services offerts.	2	
		2.2	Réaliser un plan de développement web-marketing et digitalisation des commerçants.	2	
		2.3	Garantir la commercialité des linéaires et traiter la vacance.	2	
		2.4	Initier une stratégie de marketing territorial.	2	
		2.5	Aider à la rénovation et à la modernisation des commerces.	2	
		2.6	Réaliser un Plan enseignes et vitrines commerciales.	2	
		2.7	Animer le marché.	2	
AXE 2 : Favoriser un développement économique attractif et commercial.	Favoriser le développement et la qualité visuelle des commerces.	2.7	Favoriser le développement de l'offre commerciale du centre-ville.	2	M
		2.8	Diversifier l'offre et l'attractivité du centre-ville.	2	
		2.9	Traiter les locaux commerciaux vacants pour des usages associatifs ou économiques divers. Chanter l'histoire et de la ville.	2	
		3.1	Rendre le centre-bourg plus qualitatif et attractif, valoriser le patrimoine de la reconstruction.	2	
		3.2	Inscrire le parc à l'usage du centre-ville.	2	
AXE 3 : Développement économique attractif et commercial.	Développer le logement neuf adapté au marché et à proximité du centre-bourg tout en limitant l'étalement urbain.	3.3	Créer une réserve foncière pour une opération de logements neufs, offre touristique ou étudiante.	3	M
		3.4	Mettre en place un plan de signalétique.	3	
		3.5	Créer une zone 30 et des marqueurs visuels pour identifier les véhicules.	3	
		4.1	Requalifier la rue de Verdun, des deux portes d'entrée et de la "Terre", passage au-dessus de la Druance (sous maîtrise d'ouvrage CD 14).	3	
		4.2	Renover les façades et les coeurs d'îlots.	3	
AXE 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine.	Améliorer la qualité urbaine et paysagère du centre-ville. Changer l'image du centre-ville.	4.3	Structurer un parc linéaire au coeur de la ville.	3	M
		4.4	Aménager un chemin de balade pédestre et/ou vélo vers Pontécoulant.	3	
		4.5	Faire émerger de nouveaux produits touristiques et les associer au parcours de balade : camping et offre de services.	3	
		4.6	Repositionner l'entrée et la qualité du camping et relier le parcours de balade à l'offre du centre-ville.	3	
		4.7	Trouver des moyens sur les formes urbaines, les espaces publics et paysagères, les cheminements et les offres de services.	3	
AXE 5 : Fournir des équipements et services publics.	Inscrire un projet associatif et central dans le tissu des habitants dans la dynamique de revitalisation du centre-bourg. Structurer la vie sociale. Proposer un espace public de qualité en lien avec la vie commerciale et événementielle.	5.1	Renover le marché couvert et les espaces publics pour en faire une vitrine du Centre-bourg et du patrimoine de la reconstruction.	3	inolyvo
		5.2	Renover la place du marché (en lien avec l'opération du marché couvert).	3	

Estimatif :

N° de la fiche action	Action	Total HT avec foncier	Commentaire
Aménagements			
1.2	Restructuration d'un cœur d'îlot	575 000 €	Option de base
1.3	Création de jardins collectifs (20 terrains) Mise en place d'un périmètre de sauvegarde du périmètre, achat et réfection de cellules commerciales.	60 000 €	Achat et travaux dans les cellules commerciales. A définir l'ambition
2.3	Parcours de la reconstruction + Mise en accessibilité PMR du centre-Bourg	1 750 000 €	A définir.
3.1	Élargir le parc	830 000 €	Recette potentielle d'environ 100000€ sur une opération de 1000m² SDP en R+2 à 100€/ m² de charge foncière.
3.2	Créer une réserve foncière pour une opération de requalification et construction de logements neufs en centre-ville.	172 625 €	A définir.
3.4	Mettre place un plan de signalétique	60 000 €	Maîtrise d'ouvrage CD14 en partie participation de chaque collectivité à définir
3.5	Création d'une zone 30: de rencontre en centre-ville	3 750 000 €	
4.1	Requalification de la rue de Verdun, des deux portes et de la fenêtré (Maître d'ouvrage CD)	1 500 000 €	
4.3	Place de la Mairie, création d'un parc linéaire	415 000 €	
4.4	Aménagement du chemin piéton, jusqu'à Ponté-coulant	10 000 €	
4.5	Réorientation du camping vers le parc	1 400 000 €	
4.6	Rénovation du marché couvert	1 500 000 €	
4.7	Réfection de la place du marché		Reprise de la voirie pour créer une piste cyclable bi directionnelle suppression du tourner à gauche et du stationnement.
4.7	Aménagement mode doux, piste cyclable bidirectionnelle D511/ rue René Lenormand	175 000 €	
Subventions			
2.1	Former les commerçants à l'amélioration de leur offre de services offerts		
2.2	Réaliser un plan de développement web-marketing et digitalisation	25 000 €	
2.4	Initier une stratégie de marketing territorial	21 000 €	
2.5	Rénover les façades et vitrines commerciales	25 000 €	
2.6	Réalisation d'un plan d'enseignes	80 000 €	
2.7	Animer le marché	7 000 €	
2.8	Proposer une offre alternative au marché du jeudi	40 000 €	
2.9	Plan de traitement de la vacance commerciale		
4.2	Subvention à la Rénovation des façades et mise en place d'un règlement	310 000 €	
Subsides			
1.1	Identifier les habitats dégradés ou risquant de et structurer des syndics de copropriété	360 000 €	
Total		13 065 625 €	

Calendrier



Chaque Action fait l'objet d'une Fiche action annexée à la présente Convention.

Article 8 : Suivi et évaluation

Les modalités de suivi de la convention, permettant d'établir le bilan annuel prévu par l'article L.303-2 du CCH, et d'évaluation des actions sont les suivantes : un bilan annuel des actions entreprises dans le cadre de l'opération de revitalisation de territoire et de leurs incidences financières sera réalisé en comité de pilotage de l'ORT (voir article 4) puis présenté aux conseils municipaux des communes et à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre signataires de la convention.

Un bilan annuel et une évaluation tous les cinq ans des actions entreprises dans le cadre de l'opération de revitalisation de territoire et de leurs incidences financières sont présentés aux conseils municipaux des communes et à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre signataires de la convention. Les modalités de suivi de la convention, permettant d'établir le bilan annuel prévu par l'article L.303-2 du CCH, et d'évaluation des actions sont : La présentation du bilan annuel se fera en comité local de l'ORT (voir article 4), avant présentation en conseils municipal et communautaire.

Article 9 : Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application de la présente Convention seront portés devant le tribunal administratif de Caen.

Article 10 : Signataires de la présente Convention

La présente Convention ayant pour objet « le déploiement de l'ORT sur la commune de Condé en Normandie » est signée en 9 exemplaires, le 29/03/ 2021

INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU		Commune de CONDE EN NORMANDIE	
Représentée par son Président Marc ANDREU SABATER		Représentée par son Maire Valérie DESQUESNE	
ETAT		ANAH	
Représenté par Pierre-Emmanuel SIMON		Représenté par Pierre-Emmanuel SIMON	
La Région NORMANDIE		Le Département du CALVADOS	
Représenté par Hervé MORIN		Représentée par Jean-Léonce DUPONT	
L'EPF Normandie		INOLYA	
Représenté par Monsieur GAL		Représentée par Christophe BUREAU	
La Caisse des Dépôts (Banque des territoires)			
Représenté par Céline SENMARTIN			

Annexes : fiches action, bilan financier, autres annexes

1. Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en Centre-bourg

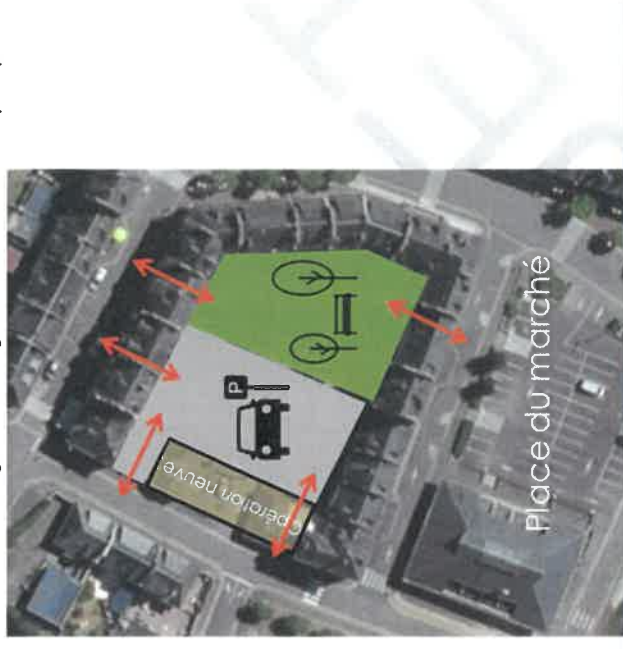
1.1. Identifier des habitations à risques, structurer des syndicats de copropriétaires et inciter aux actions privées et publiques

Secteur concerné	Périurbaine opérationnel du projet de Centre-bourg – PA
Contexte	L'habitat du centre-bourg de Condé est constitué majoritairement d'un parc de logements de la reconstruction. Logements fonctionnels et modernes à leur achèvement, ils ne correspondent plus aux normes de confort et modes de vie actuels. Le parc n'est pas aujourd'hui dans un état inquiétant mais des indicateurs incitent à la vigilance. Compte-tenu de la taille des copropriétés (moins de 10 logements) une partie importante d'entre elles n'est pas syndiquée. Dans ces dernières le niveau d'entretien des parties communes et des façades peut laisser à désirer et pourrait être d'autant plus que d'importants frais d'entretiens devraient advenir. Engager une opération d'amélioration des logements : parties privées et communes et une mise en adéquation avec les attentes contemporaines pour redonner une attractivité aux logements.
Objectifs de l'action / Impacts attendus	Engager le dialogue avec les copropriétés non syndiquées pour leur permettre d'en désigner un et ainsi améliorer leur gestion.
Description action	Méner une action de prévention et de repérage des logements à traiter auprès des propriétaires et des occupants, mobiliser les subventions et engager la rénovation des logements. L'objectif est que l'entretien courant et lourd de l'immeuble soit mieux assuré à l'avenir.
Acteur en charge du portage de l'action	Communauté de commune via le service Habitat et ville pour le pilotage (élus + chef de projet OPAHRU)
Partenaires à associer	SOLHA, ANAH, DDTM Calvados, Inolya, bureau d'étude spécialisée pour syndiquer les copropriétés, implication élus de la commune pour identifier les logements et immeubles à traiter
Coût	Ingénierie et animation du programme de rénovation : 60 000 €/an (dont prestataire) Subventions mobilisables via l'ORT et l'ANAH pour la rénovation du parc privé (variables selon les opérations) Rachat et rénovation de certains immeubles par Inolya évalué à 500 000 €HT travaux/immeuble de 6 logements (400 m² SDP)
Calendrier / Phasage	Début du programme de veille et rénovation peut rentrer en phase opérationnel suite à l'application de l'ORT, pour une action publique qui s'étalera à minima sur les 20 prochaines années.
Indicateurs de résultats / de suivi	Nombre de logements rénovés/an Taux de vacances des logements Nombre de copropriétés dégradées Nombre de copropriétés syndiquées supplémentaires Evolution du nombre d'habitants du secteur opérationnel

1.2. Accompagner la restructuration du cœur d'îlot par une opération pilote

Secteur concerné	Ilot des logements au nord de la place du marché - Parcelles B
Contexte	La plupart des cœurs d'îlots issus de la reconstruction sont aujourd'hui en mauvais état. Ils sont plus ou moins visibles depuis la rue, ils renvoient une mauvaise image qui nuit à la totalité de l'image de la ville. Les façades sont très peu qualitatives. En générale, consistés d'une ruelle avec quelques stationnements et une multitude de garages et petits baraquements. Ils ne permettent pas l'apparition d'une offre de logements attractive et qualitative en centre-bourg.
Objectifs de l'action / Impacts attendus	Engager une transformation visible et forte des immeubles rénovés en améliorant les conditions d'habitabilité et d'attractivité du parc. Améliorer la performance énergétique et la qualité des appartements. Intégrer et valoriser les espaces extérieurs. Inciter d'autres propriétaires à la rénovation du parc de logement du centre-bourg. Générer un impact sur l'occupation du RDC de la Rue Dumont D'Urville.
Description action	Plusieurs modalités sont possibles : Option 1 : Acquisition des terrains par la collectivité si possible à l'amiable auprès des copropriétaires et des propriétaires individuels et par DUP. Création d'un parking couvert avec des terrasses des jardins à usage partagé pour créer un projet commun entre les habitants. Option 2 : Accompagnement par la collectivité dans l'élaboration d'un projet collectif porté par les copropriétaires (type AFUP) permettant de réaliser le projet et garder la gestion et la propriété collective du cœur d'îlot. Option 3 complémentaire aux 1 et 2 : Possibilité de vente d'une partie du foncier sur rue pour construire environ une dizaine de logements neufs permettant de recréer une nouvelle offre qualitative en plein centre-ville.
Acteur en charge du portage de l'action	Service urbanisme de la ville de Condé-en-Normandie et service aménagement de la communauté de commune.
Partenaires à associer	Propriétaires et habitants.
Coût	Coût d'acquisition en DUP : 200 000 € seulement sur la première option. Coût de démolition des garages et petits bâtiments (530m²) : 80 000 € HT Coût travaux parking en surface et jardin : 225 000 € HT (250 000 € TTC HT) Coût travaux boîtes de garage avec terrasse privative sur eux et jardin : 400 000 € HT (450 000 €) Recettes potentiels de cession de droit à construire : 50 000 € AMO : à définir.
Calendrier / Phasage	Temps d'expropriation assez long entraînant un projet pouvant entrer en phase opérationnelle en 2025. Livraison au plus tôt en 2027. L'élaboration d'un projet collectif (AFU) prendra peut-être autant de temps mais a un coût réduit par rapport à l'impact souhaité.
Indicateurs de résultats / de suivi	Impact sur l'image de la commune auprès des habitants, des visiteurs et des investisseurs. Evolution des loyers en Centre-bourg et du taux de vacance en Centre-bourg

Possibilité d'aménagement et image de l'existant. Schéma de principe.



1.3 Créer des jardins collectifs à destinations des habitants des immeubles collectifs du centre-bourg

Secteur concerné	Partenaires opérationnel du projet pour les attributions - (PAJ, Parcelle 39 (au Nord) ou parcelle 86 (détachées/ parkings le long de route de Vire)) pour les jardins familiaux - (Partenaires H)
Contexte	Disposer d'un jardin est aujourd'hui l'une des aspirations de la plupart des habitants des territoires ruraux et particulièrement dans le contexte du bocage normand. Les populations jeunes avec ou sans enfants sont particulièrement dans cette optique. De plus la culture d'une partie de son alimentation permet aux populations aux revenus modestes d'augmenter leur niveau de vie à revenu constant. La plupart des logements du centre-bourg de Condé sont aujourd'hui dépourvus de jardin ce qui réduit leur attractivité aux yeux des occupants surtout dans un contexte de marché décliné.
Objectifs de l'action / Impacts attendus	Proposer une offre de jardins ouvriers/familiaux, privés attachés à des logements pour ses occupants. Redonner de l'attractivité aux logements du centre-bourg. Redonner vie à des terrains aujourd'hui délaissés.
Description action	Créer une offre de jardins familiaux en mettant à disposition gratuitement pour un loyer symbolique des terrains (d'environ 100 m ²), clôturés avec un abri pour ranger le matériel. Créer un système d'attribution pour les proposer systématiquement aux nouveaux arrivants (possibilité de les lier aux baux) et permettre aux habitants présents d'en faire la demande.
Acteur en charge du portage de l'action	Service espaces verts de la ville de Condé en Normandie, association gestionnaire et en charge de l'animation
Partenaires à associer	Association gestionnaire et en charge de l'animation
Coût	Investissement : Parcelle de 200 m ² chacune, clôture et abris collectifs et sanitaires 60 000 € HT (3 000 €/terrain sur la base de 20 terrains) projet à envisager éventuellement avec l'Etat.
Calendrier / Phasage	Pouvant être réalisé en priorité à horizon 2021.
Indicateurs de résultats / de suivi	Nombre de parcelles vacantes/louées Liste d'attente le cas échéant Lien avec l'attractivité de l'habitat (l'action n°1) Mobilisation des associations de volontaires autour du projet

2. Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré

2.1 Former les commerçants à l'amélioration de leur offre et des services offerts

Secteur concerné	Toute la commune déléguée
Contexte	Dans un contexte concurrentiel fort, avec une évasion commerciale qui elle soit en direction des pôles commerciaux périphériques ou en direction des achats en ligne, le commerce de Centre-bourg doit sans cesse se renouveler, se dynamiser, afin de maintenir auprès de la clientèle locale ou de passage un bon niveau d'attractivité.
Objectifs de l'action / Impacts attendus	Inclure les commerçants, artisans et services avec vitrines à faire appel à des services d'experts. Ce dispositif est envisagé comme un levier permettant de redynamiser l'activité commerciale des établissements auxquels ils sont proposés. Les dispositifs s'articulent entre du temps diagnostic, du temps d'accompagnement, du temps de formation.
Description action	Un programme d'actions de formations et de sensibilisation à définir autour de différentes thématiques : Développement commercial, Langues, Vitrines, Développement durable, Accueil, Développement digital, Gestion, Ressources humaines, Transmission,.....
Acteur en charge du portage de l'action	Manager de commerce
Partenaires à associer	Union Commerciale, Chambre de Commerce, Chambre de Métiers.
Coût	Temps de travail manager de commerce pour détection des besoins, sensibilisation, mobilisation des acteurs, organisation des formations avec les organismes formateurs. Un partenariat avec les Chambres Consulaires doit être envisagé pour des formations sur Condé.
Calendrier / Phasage	Le coût restant à charge pour le commerçant peut être abondé par une prise en charge partielle à définir par la collectivité. Calendrier à définir chaque année et à faire évoluer en fonction des besoins détectés et de l'évolution du marché, de la consommation,....
Indicateurs de résultats / de suivi	Nombre de commerçants participants. Mesure de satisfaction des commerçants.

2.2 Réaliser un plan de développement web-marketing et digitalisation des commerçants

Secteur concerné	Tout le commerce de détail
Contexte	Plus de 88% des internautes français achètent en ligne. 33% des e-acheteurs ont profité du retrait d'une commande pour acheter d'autres produits dans le point relais ou le magasin. Pour les entreprises qui gèrent à la fois un site e-commerce et un magasin traditionnel : 79% constatent une augmentation de la fréquentation et 60% une augmentation du CA de plus de 10%, de la boutique physique. (Sources : Médiamétrie-Observatoire des Usages Internet—T4 2018 - Baromètre FEVAD/CSA—janvier 2018 - Etude FEVAD-OXATIS—février 2019) Or seulement, 12% des commerçants ont un site marchand alors que 77% des français ont un smartphone. Le nombre d'achats en ligne a été multiplié par neuf en dix ans. A Condé comme partout en France, peu de commerçants indépendants ont mis en place un site internet propre à leur activité ou des pages sur les réseaux sociaux, et rares aussi sont ceux qui disposent d'un site marchand en complément de leur activité commerciale en boutique. Un soutien à la transition numérique pour dynamiser l'économie de proximité et faciliter la digitalisation de l'ensemble des commerces. Dans un premier temps, organiser des ateliers de sensibilisation gratuits. Pourront ensuite être envisagées des actions de formation complémentaires : création de sites internet, création de sites marchands, amélioration de la présence sur les réseaux sociaux,.... Dans un second temps, mise en place d'une application collective, via une solution adaptée aux besoins du commerce de proximité, comportant différentes applications dédiées aux unions commerciales et à leurs adhérents. Exemple : l'appli 'Boostore'. Un contenu qui permet : <ul style="list-style-type: none"> De communiquer auprès de ses clients via l'ordinateur, la tablette, le mobile, De créer des moteurs de recherche sans publicité, D'offrir des chèques cadeaux, De fidéliser via une application, sans carte de fidélité, D'autres applications de même type existent : par exemple l'application Appicity (www.appicity.com) développée sur Nice, peut répondre à ces problématiques : dynamiser, communiquer et digitaliser. Les 3 créateurs de l'application sont disponibles pour présentation et explications aux commerçants qui le souhaitent. Maison du Commerce. Manager de commerce.
Objectifs de l'action / impacts attendus	
Description action	
Acteur en charge de l'action	
Partenaires à associer	
Coût	Coût des journées de sensibilisation sur 1 an (2 journées en Centre-bourg 2) : 800 euros HT * 2 journées = 1 600 € HT Actions de formations complémentaires sur 2 ans (4 journées en Centre-bourg) : 4 journées à 800 € HT = 3 200 € HT Coût de l'équipement de type 'Boostore' pour l'Union Commerciale : 4 900 euros H.T. + coûts mensuels d'abonnement : 1 350 € H.T. calculés sur 3 * 12 mois. Total : 6 250 € HT
Calendrier / Phasage	2021 et suivantes. S'appuyer sur les mesures de la période COVID pour capitaliser l'effort initié.
Indicateurs de résultats / de suivi	Nombre de participants aux réunions de sensibilisation et aux programmes de formation. Nombre de projets individuels réalisés Indicateurs de suivi de l'application collective (commerçants participants, nombre de connexions clients,....)

2.3 Garantir la commercialité des linéaires et prévenir la vacance

Secteur concerné	Périmètre de sauvegarde du linéaire commercial - PC
Contexte	Le Centre-bourg de Condé fait face à de nombreuses problématiques commerciales : vacance en augmentation, commercialité en déclin, faible diversité sur certains segments d'activités, transformation de rez-de-chaussée commerciaux en habitations. La redynamisation commerciale du Centre-bourg passe obligatoirement par une prioritisation des secteurs d'intervention et l'engagement d'une intervention volontariste pour la maîtrise des locaux stratégiques identifiés au sein d'un Périmètre de sauvegarde limité (voir proposition sur la carte ci-après). Ce périmètre tient compte du commerce en place et des secteurs sur lesquels doivent prioritairement porter les efforts de maintien de l'activité commerciale. Le traitement de la rue Dumont d'Urville doit plutôt être abordée dans une réflexion sur le traitement de la vacance hors usage commercial (voir fiche suivante), afin de trouver de nouvelles destinations aux locaux vacants (activités économiques, locaux tertiaires, tiers lieu, ESS...)
Objectifs de l'action / impacts attendus	Renforcer l'attractivité du centre-bourg par un renforcement de la centralité commerciale sur un périmètre de sauvegarde défini et resserré.
Description action	Sur la base : <ul style="list-style-type: none"> d'un observatoire du commerce à renforcer Développer le rôle de l'Office du Commerce et de l'Artisanat permettre le renforcement du noyau central commercial du centre-bourg, par l'achat de commerces vacants et l'accompagnement d'éventuels transferts d'activités existantes dans le périmètre désigné.
Acteur en charge de l'action	Ville de Condé-en-Normandie, Manager du commerce
Partenaires à associer	Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) dans le ressort desquelles se trouve la commune de Condé en Normandie.
Coût	Sur 5 ans, achat de locaux commerciaux, aménagement de cellules commerciales vacantes, accompagnement de transferts (travaux,...) : 1 500 000 € HT
Calendrier / Phasage	Achats, transferts, travaux,.... : 2021 à 2024
Indicateurs de résultats / de suivi	Nombre de commerces achetés Nombre de commerces transférés Satisfaction des commerçants Impact sur la dynamique commerciale à mesurer dans 5 ans (taux de vacance, évolution des CA des commerçants,....)

	Au-delà de l'animation d'un lieu dédié à l'économie au sens large, une telle stratégie nécessite également des moyens humains et des capacités d'animation et de coordination. En plus du manager de centre-ville, il pourrait être envisagé d'assurer l'animation de cet espace par un agent mis à disposition par le service développement économique de la Communauté de Communes.
Acteur en charge du portage de l'action	Communauté de Communes et ville
Partenaires à associer	Manager de commerce, Office de tourisme, Communauté de communes, Chambres consulaires, Structures d'appui à la création d'entreprise, Région
Coût	AMO stratégie de marketing territorial : 30 000 euros HT Outils de communication et de promotion du territoire : 15 000 euros par an pendant 3 ans, puis 7 000 euros par an.
Calendrier / Phasage	A partir de 2021
Indicateurs de résultats / de suivi	Nombre de créations d'entreprises sur le territoire. Nombre de porteurs de projet accompagnés au sein du guichet unique. Nombre d'entreprises, de commerçants, de structures touristiques ayant bénéficié d'un appui dans la création, redynamisation, pérennisation ou cession/transfert de leur activité.

2.5 Aides à la rénovation et à la modernisation des commerces

Secteur concerné	Centre-ville – Périmètre de sauvetage PC
Contexte	Certains commerçants de Condé ont besoin de redynamiser leur activité et de réaliser des travaux, en particulier des travaux permettant la sécurisation, la modernisation et la rénovation de l'entreprise. Les investissements nécessaires ne sont pas toujours supportables financièrement par ces commerçants, artisans et prestataires de services.
Objectifs de l'action / Impacts attendus	<p>L'action a pour objectif de permettre aux entreprises commerciales, artisanales et de services, sédentaires et non sédentaires, d'effectuer des investissements visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Effectuer des investissements visant à favoriser l'accessibilité à tous les publics. - Moderniser les locaux d'activité et les équipements professionnels, y compris les véhicules de tournée utilisés par les commerçants pour assurer une desserte itinérante de proximité et leur aménagement. Les outils numériques facilitant notamment le développement d'une offre de vente de service et de produits en ligne et la communication, d'une part (site internet, mailing...) et les équipements permettant la mise à disposition des produits sur des horaires élargis (distributeurs par exemple) sont également éligibles. - Sécuriser les entreprises commerciales, artisanales et de services, - Rénover les vitrines et les façades.
Description action	<p>Sur le modèle des aides individuelles délivrées dans le cadre du dispositif FISAC, ce dispositif peut fonctionner de la manière suivante :</p> <p>Délivrance des aides.</p> <p>Des documents de type « cahier des charges » et règlement seront élaborés et validés en comité de pilotage afin de définir les modalités et conditions d'accès à ces aides.</p> <p>Conditions d'accès (exemples)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Pouvra justifier d'une immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers, ou de l'accomplissement des formalités obligatoires lors de la création de l'entreprise par tout moyen. ✓ Un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 million d'euros hors taxes. ✓ La surface de vente des entreprises alimentaires ne peut excéder 400 m². ✓ Les clients de ces entreprises sont principalement des consommateurs finaux. Par consommateurs finaux, il faut entendre particuliers. ✓ Sont exclues du champ des opérations éligibles : les pharmacies, les professions libérales. ✓ De même sont éligibles les stations-services dont la gestion est assurée par un exploitant indépendant ou par une commune, lorsque leur chiffre d'affaire est inférieur à 1 million d'euros hors taxes, y compris la taxe de consommation initiale sur les produits énergétiques. ✓ Le matériel d'occasion est éligible sous réserve de la production d'actes authentifiant la vente et d'une attestation du vendeur selon laquelle le matériel n'avait pas été subventionné à l'origine. Cette disposition s'applique également dans le cas d'acquisition de camions de tournées d'occasion. <p>L'aide à la rénovation n'est en aucun cas un droit acquis.</p>

2.6 Réaliser un Plan enseignes et vitrines commerciales

	<p>Un comité de pilotage se réserve le droit d'attribuer les aides aux commerçants sur présentation d'un dossier.</p> <p>Le dossier complet est adressé au technicien ville en charge du suivi du dispositif, qui en effectuera la vérification.</p> <p>Les chambres consulaires et le technicien ville conseillent le commerçant ou l'artisan pour constituer le dossier de demande d'aide.</p> <p>Une commission de pilotage constituée des différents partenaires examinera la recevabilité des demandes afin de valider les aides. Cette commission se réunit 2 fois par an.</p> <p>Après validation des dossiers, le manager de commerce notifie par courrier l'avis et le montant de la subvention au demandeur, ainsi que les devis pris en compte.</p> <p>Lorsque les investissements seront réalisés, le comité de pilotage s'assurera de la bonne réalisation des travaux.</p> <p>Manager de Commerce</p>
Acteur en charge du portage de l'action / Partenaires à associer	<p>Ville</p> <p>Communauté d'agglomération</p> <p>Association de commerçants</p> <p>Chambres consulaires</p>
Coût	<p>Budget global à définir avec la ville, avec participation financière des commerçants à définir.</p> <p>Aides plafonnées au total à 50% des montants de travaux éligibles.</p> <p>Voir les possibilités de mobilisation de l'ANCT sur le financement de cette action.</p> <p>Exemple : Enveloppe de 100 000 euros sur 5 ans, soit 20 000 euros par an, destinés à 10 commerçants, soit 2 000 euros par commerçant maximum, l'aide totale étant plafonnée à 50% du montant des travaux éligibles.</p> <p>A partir de 2021 sur 5 ans</p>
Calendrier / Phasage	
Indicateurs de résultats / de suivi	<p>Nombre d'entreprises bénéficiaires du dispositif.</p> <p>Impact des dépenses d'investissement réalisées sur le développement des entreprises (chiffre d'affaires, fréquentation, emploi, ...), création de nouveaux services destinés aux consommateurs.</p>

Secteur concerné	Centre-bourg
Contexte	<p>Le Centre-bourg de Condé, s'il veut gagner en attraction, doit multiplier les capacités à interpeler les visiteurs, à travers ses aménagements urbains, ses lieux d'accueil, de visite, de déambulation,...</p> <p>L'un des axes de travail de l'amélioration de l'environnement visuel de l'hyper Centre-bourg est le travail sur les enseignes et les vitrines commerciales.</p>
Objectifs de l'action / Impacts attendus	<p>Améliorer le cadre de vie,</p> <p>Augmenter l'attractivité du Centre-bourg,</p> <p>Augmenter l'attractivité des commerces,</p> <p>Veiller au respect de l'environnement architectural de la reconstruction,</p>
Description action	<p>L'action consiste à mettre en place un plan vitrines et enseignes.</p> <p>La pose ou la modification d'une vitrine ou d'une enseigne sur la façade d'un local est soumise à autorisation. Dans le cadre de l'instruction de la demande, la ville se réfère à sa charte des vitrines et des enseignes, celle-ci pouvant par exemple préconiser l'utilisation de matériaux de qualité et une intégration harmonieuse de l'enseigne à la façade du bâtiment.</p> <p>Benchmark : quelques exemples de chartes enseignes et vitrines commerciales.</p> <p>https://www.reims.fr/filesadmin/reims/MEDIA/Economie_Emploi/Commerce_et_artisanat/Valise_du_commerçant/Devanture/Charte_des_enseignes_et_des_devantures_commerciales_-_Reims_2018.pdf</p> <p>https://www.amarie-questembert.fr/medias/2017/01/Charte-devanture-commerciale-Questembert-1.pdf</p> <p>https://www.sevres.fr/wp-content/uploads/2019/02/charte-esthétique-des-devantures-commerciales-16022018_Bd.pdf</p>
Acteur en charge du portage de l'action / Partenaires à associer	<p>Ville</p> <p>Manager de commerce</p> <p>CAUE</p>
Coût	<p>Temps de travail élus, techniciens, CAUE</p> <p>Ou AMO élaboration et rédaction de la charte : 20 000 euros HT</p> <p>Budget communication autour de la charte : 5 000 euros HT</p>
Calendrier / Phasage	2022
Indicateurs de résultats / de suivi	<p>Nombre de façades et de vitrines modifiées suivant la charte.</p> <p>Satisfaction des visiteurs et des commerçants.</p>

2.7 Animer le marché

Secteur concerné	Place ou à créer
Contexte	<p>La commune de Condé en Normandie dispose actuellement d'un marché de plein vent actif et dynamique.</p> <p>Dependant :</p> <ul style="list-style-type: none"> Certains espaces pourraient être réorganisés : sur la place, des allées étroites, des véhicules en stationnement qui pourraient être éloignés, ce qui permettrait de gagner en fluidité de circulation et en visibilité sur cet espace central. Un secteur alimentaire fort, concentré essentiellement sur la place. Le non alimentaire par contre est implanté sur un axe éloigné des commerces de la rue du Vieux Château et du parking, ce qui peut limiter l'attractivité de cette partie du marché. Une synergie difficile à créer avec certains espaces de commerces sédentaires, les états du marché masquant certaines vitrines. Un certain manque d'animations commerciales ressentit par les commerçants. <p>Animer le Centre-bourg.</p> <p>Renforcer l'attractivité du marché du Centre-bourg.</p> <p>Créer, en partenariat avec la ville et les commerçants et artisans locaux, sédentaires et non sédentaires, un programme d'animations commerciales afin de créer des événements à même de stimuler l'activité commerciale du marché.</p> <p>Permettre la promotion du marché en rappelant aux consommateurs leur existence et le dynamisme commercial du marché.</p> <p>Inciter les clients à participer aux animations.</p> <p>Motiver les non clients à fréquenter les marchés.</p> <p>Réorganisation spatiale du marché</p> <p>L'objectif est de réorganiser à la marge l'implantation des commerçants non sédentaires afin de permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> Des allées plus larges sur l'espace central, moins de voitures, Des commerces sédentaires plus accessibles et plus visibles et donc une meilleure synergie entre commerce sédentaire et commerce sédentaire. <p>Ce type de réorganisation peut être mis en œuvre via un prestataire extérieur afin de faciliter le dialogue entre partenaires et faciliter la mise en œuvre.</p> <p>Animations commerciales et communication</p> <p>Programme d'animations commerciales, et utilisation d'outils de communications adaptés, pour faire connaître le marché de la ville et augmenter la fréquentation de celui-ci.</p> <p>Le programme sera conçu autour de moments d'animations de la ville et du commerce et il sera fait usage de supports de communication tels que des flyers et des affiches.</p> <p>Manager du commerce</p>
Acteur	Ville de Condé
Partenaires à associer	Fédération des commerçants non sédentaires. Prestataire pour la réorganisation du marché, et les animations et la communication
Coût	Réorganisation spatiale du marché Assistance prestataire : 5 000 € HT Animations et communication Le budget annuel comprend des frais liés aux animations (groupes d'animation de rue, stands, cadeaux,...) et des frais de communications (flyers, encarts presse, affiches,...) Le budget peut être estimé à 15 000 € HT par an.
Calendrier / Phasage	Programme d'animation annuel à définir et à ajuster chaque année
Indicateurs de résultats / de suivi	<ul style="list-style-type: none"> Satisfaction des commerçants non sédentaires et sédentaires (nouveaux commerçants) Satisfaction des clients Fréquentation du marché

2.8 Proposer une offre alternative au marché du jeudi

Secteur concerné	Centre-bourg
Contexte	<p>La commune de Condé en Normandie dispose actuellement d'un marché de plein vent actif et dynamique.</p> <p>Dependant, le jour de marché et les horaires sont peu adaptés aux actifs et aux familles, le marché est en semaine et se termine tôt le midi, permettant difficilement aux actifs de venir faire quelques achats.</p> <p>L'objectif est de venir compléter l'offre du marché de semaine, par une offre de marché en fin de semaine, centrée sur les produits alimentaires et les producteurs locaux, afin de répondre aux besoins des actifs ne pouvant fréquenter le marché en semaine, et limiter ainsi l'évasion commerciale vers les supermarchés et drive de périphérie.</p> <p>L'objectif est également d'offrir ainsi un accès à une alimentation plus qualitative, dans l'optique du « bien manger ».</p>
Objectifs de l'action / Impacts attendus	<p>Définir l'offre du marché : combien de commerçants ? Quels produits ? Quel positionnement ?</p> <p>Détecter des commerçants susceptibles de venir s'implanter sur un marché de fin de semaine.</p> <p>Intervention d'un bureau d'études spécialisé dans l'accompagnement des collectivités pour la création, la restructuration et la dynamisation de marchés de plein vent.</p> <p>Manager de commerce</p>
Description action	AMO spécialiste des marchés non sédentaires Ville Syndicat des commerçants non sédentaires Chambre d'Agriculture Chambre de Commerce Chambre des Métiers
Acteur en charge du portage de l'action	
Partenaires à associer	
Coût	Le coût correspond à une prestation réalisée par un cabinet spécialisé, budget estimé à environ 7 000 € H.T.
Calendrier / Phasage	Réflexion à mener à partir de 2022.
Indicateurs de résultats / de suivi	Satisfaction des commerçants sédentaires et non sédentaires, et des clients. Fréquentation et pérennité du marché

2.9 Plan de traitement de la vacance commerciale

Secteur concerné	Centre-bourg
Contexte	La commune de Condé sur Noireau compte 144 locaux commerciaux dont 24 étaient fermés lors de notre recensement, soit un taux de vacance commerciale de 17%. Parmi ces locaux, 16 sont situés en centre-ville. Ces locaux commerciaux vacants en centre-ville sont essentiellement recensés en bordure de l'hyper centre, rue Dumont d'Urville, rue de Vire, ainsi que sur le quai de la Libération.
Objectifs de l'action / impacts attendus	Freiner la vacance en centralité, changer l'image du centre-bourg.
Description action	Cette fiche constitue une feuille de route à 10 ans pour freiner et traiter la vacance en centre-ville. C'est un « <u>Plan vacance</u> », qui se décline en 5 axes décrits par la suite : <ul style="list-style-type: none"> • La construction et qualification d'un fichier des locaux vacants • Animation temporaire de locaux • Occupation temporaire de locaux : les boutiques à l'essai,... • Accompaniment des porteurs de projet • La maîtrise foncière des locaux stratégiques et l'action coercitive. • Le marketing territorial appliqué à la dynamique commerciale Ce plan doit être annoncé et médiatisé : auprès des propriétaires, agents immobiliers, notaires etc.
Acteur en charge du portage de l'action	Manager de commerce
Partenaires à associer	Ville, Propriétaires, Agents immobiliers, notaires, Prestataires, CCI, CMA, Acteurs de l'accompagnement
Coût	Pose de vitrophanes dans les locaux vacants : coût au m ² = 35 € HT. Soit un coût moyen par local commercial estimé à 500 € HT, et un coût d'environ 10 000€ pour le traitement de 20 vitrines (2 vitrine par an, sur 10 ans). Traitement des vitrines et façades (travaux légers, peintures,...) : coût estimé à 2 000 euros par local pour 5 locaux, soit au total 10 000 euros Adhésion au dispositif « Ma Boutique à l'essai » : 4 000 € H.T la première année puis 1 500 € H.T les années suivantes Etude d'opportunité sur des locaux vacants : 10 000 € H.T
Calendrier / Phasage	Programme à définir sur 10 ans, sur la base d'un plan de préemption à valider (définition d'un périmètre, budget) et à réévaluer en fonction des évolutions du paysage commercial.
Indicateurs de résultats / de suivi	Etat des lieux et évolution de la vacance à réaliser tous les deux ans. Nombre de porteurs de projet accueillis Pérennisation des porteurs de projet accueillis

Détail des actions indiquées dans cette fiche :

1 / Construction et qualification d'un fichier

- A) Mise en oeuvre d'un fichier qualifié des locaux vacants de l'hyper centre-ville, sur la base du fichier existant, permettant également le démarrage d'un observatoire du commerce.

Cette phase de travail s'appuiera dans un premier temps sur les éléments suivants :

Recherche des coordonnées des propriétaires,

Rencontres, questionnaires

Visites et diagnostic des locaux.

- B) Diagnostic des locaux

Dans un deuxième temps, il s'agira de compléter cette première mise à plat par les éléments suivants :

Etat des fonciers,

Estimation des travaux.

L'objectif est d'arriver à une **cartographie complète des locaux disponibles** sur le périmètre de l'hyper centre-ville, ce travail ayant pour objet la connaissance des caractéristiques juridiques, géométriques, techniques et financières des locaux disponibles suivantes :

Analyse juridique

o Identification du Propriétaire des Murs :

o recherche sur les bases de données internet,

o sollicitation auprès des Agents Immobiliers de la place,

o contact avec les Notaires de la Ville,

o interrogation des Services du cadastre,

o etc...

Analyse juridique du bien :

o le bien est-il disponible à la vente, à la location ?

o s'il n'est pas disponible, pour quelle raison ?

contentieux localif

indivision

autre... ?

o Le bien est-il :

en pleine propriété,

en co-propriété,

un volume issu d'une division ?

o Quel est le montage envisagé pour la commercialisation :

vente des murs, ou vente d'une SCI

démembrement, bail à construction...

bail commercial, bail professionnel, bail précaire,

nouveau bail, cession de bail... ?

Analyse géométrique : Relevé des caractéristiques dimensionnelles du local :

o Longueur, largeur, hauteur, surface...

o Largeur de vitrine,

o Mezzanine, cave, étages...

Il Analyse technique : Analyse visuelle des caractéristiques techniques du local.
 PS : il ne s'agit pas ici de réaliser un audit technique complet du local qui pourrait nécessiter des sondages ou une expertise approfondie, ni un diagnostic réglementaire.

- o Etat des structures et planchers,
- o Etat de la façade,
- o Tableau électrique,
- o Branchements d'eau, évacuation,
- o Ventilation, climatisation,
- o Etc...

Suite à cette analyse technique => Estimation au ratio du coût de rénovation du local pour qu'il puisse être remis sur le marché, y compris honoraires.
 Il s'agit ici d'établir un budget de rénovation, par local, en tenant compte des activités marchandes ou professionnelles qui pourraient être affectées au local.
 Ce budget sera établi à titre indicatif. Il ne préjuge pas d'une analyse technique ultérieure précise qui devra être réalisée dans le cadre d'un projet d'aménagement qui ne sera pas défini au moment de cette première approche, et qui nécessitera d'éventuels sondages, investigations et études techniques détaillées...

Il Analyse financière

A partir de la connaissance des prix du marché, des entretiens et des échanges avec les agents immobiliers locaux, et avec les notaires de la ville, il s'agira de proposer, par local, une valorisation en termes de loyer potentiel, ou de prix de vente de murs, ou de cession de droit au bail.

Ces valeurs seront fonction de l'activité marchande ou professionnelle qui pourra être envisagée dans le local. Ces diagnostics permettent la constitution d'un recueil complet sur les cellules disponibles, où toutes ces informations seront complètes, avec fiche détaillée par local : identification et analyse des locaux potentiellement disponibles (propriété, état général, conditions d'occupation...) permettant d'isoler, dans ce potentiel, les locaux susceptibles de servir la redynamisation du centre-ville en précisant leur adéquation à certaines destinations.

A la fin de cette phase de diagnostic, une analyse des disponibilités foncières existantes permettra de classer les locaux :

- Il Locaux facilement commercialisables,
- Il Locaux dont les murs pourraient être achetés par la Collectivité pour faciliter la mise en place d'une activité souhaitée par la municipalité, avec un porteur de projet identifié,
- Il Locaux 'durs' où aucune solution économique, technique ou commerciale n'est envisageable, un local plus grand est possible,
- Il Etc...

Sur cette base : croiser ces disponibilités avec les activités potentielles susceptibles de réinvestir l'hyper centre-ville, en tenant compte de toutes les pistes potentielles : activités de commerces, de services, bars et restauration, hôtellerie, activités de loisirs, petites activités économiques (tiers lieu, bureaux, cabinets médicaux, locaux d'activité), ou autres, ..., et en fonction de l'environnement urbain (flux, parking, sens de circulation...).
 A la fin de cette phase de bilan : mener des réunions individuelles par local vacant, à laquelle sera convoqué chaque propriétaire, en présence de représentants de la Ville. Il s'agira de pointer les éléments de rapprochement possibles pour arriver à remettre le local concerné sur le marché, mais également identifier les points durs. En cas de blocage sur des sujets particulièrement sensibles, ou à fort enjeu, il conviendra d'exposer l'éventualité d'une acquisition amiable des murs par la Collectivité, sur la base d'une valeur vénale qui aura été préalablement évaluée lors des diagnostics.
 Les professionnels de l'immobilier doivent être informés et associés à la démarche.

2 / Animations temporaires de locaux

A) Occuper de façon temporaire les surfaces commerciales vides, panneaux ou vitrophanies « cache vitrines »...

Les actions « cache misère » consistent à masquer le phénomène de la vacance des locaux. Cette action peut être envisagée sous d'autres portes d'entrée :
 Il en réemployant les locaux commerciaux délaissés pour promouvoir des initiatives locales (comme à Allanche où les vitrines des commerces vacants servent de lieu d'exposition aux associations locales), ou pour y installer des activités éphémères, marchandes ou non (comme dans une ville d'Allemagne, où les locaux vacants sont utilisés par une troupe de théâtre comme scène itinérante),
 Il en habillant les vitrines de vitrophanie.

Ces opérations peuvent être envisagées à court terme. Un appel à projet auprès d'associations peut être lancé.

B) Boutique à l'essai

Il Intégrer le dispositif « Boutique à l'essai »

Adhésion au dispositif « Ma Boutique à l'essai » : 4 000 € H.T la première année puis 1 500 € H.T les années suivantes (voir documents de l'association en annexe). L'intérêt est de pouvoir bénéficier de leur savoir-faire et leur méthodologie.

Il Boutiques éphémères ououveuses commerciales

La collectivité locale, peut se porter acquéreur de locaux commerciaux vacants pour les louer ensuite, durant une courte durée (dans le cadre d'un contrat de bail précaire de 3, 6 ou 12 mois) à des conditions avantageuses à de jeunes créateurs de commerce.

Ceux-ci peuvent en outre bénéficier d'un accompagnement personnalisé en phase de création et de démarrage de leur activité (conseil en financement, gestion, marketing : aménagement du point de vente, technique de vente, etc.)

Ce type de dispositif a été mis en place par plusieurs villes telles Noyon, Dole, Montbéliard, Carvin, Saint-Omer... avec parfois des spécificités locales.

Sur l'agglomération de Montbéliard, la collectivité convainc les propriétaires privés de les louer à titre gracieux, durant une période limitée. Une fois l'activité lancée, les parties peuvent contracter un bail classique.

3 / Favoriser l'émergence de projet / Accompagner les porteurs de projet

Les bourses aux emplacements

Faciliter le rapprochement de l'offre et de la demande en locaux commerciaux sur son territoire en créant une plateforme fédérant les offres des intermédiaires immobiliers vers laquelle elle oriente des preneurs (enseignes, créateurs indépendants). Ce dispositif a par exemple été mis en place avec succès à Mulhouse.
 Il s'agit ici de pouvoir diffuser largement l'information relative aux locaux vacants, pour mieux faire connaître l'offre.

Etude en vue d'opportunité sur l'implantation des différents espaces associatifs ou économiques dans les locaux vacants

Il L'étude s'orientera autour de plusieurs phases de travail :

Il Cadrage du projet et analyse de l'existant

Il Analyse de la demande potentielle

Il Analyse des capacités du territoire à accueillir et animer les espaces en fonction des usages souhaités (tiers lieux, activités associatives, autres...)

Il Etude d'implantation et d'aménagement

Objectifs

La mission visera les objectifs suivants :

- Etudier la pertinence de créer un tiers-lieu sur le centre-ville de Condé
- Identifier et/ou faire émerger les « communautes » qui soutiendront/financeront/porteront ultérieurement les démarches en phase conception et investissent les lieux
- Définir le positionnement pour le bâtiment
- Déterminer la forme des tiers-lieux (espaces coworking, télétravail, café associatif, ressourçerie, lablab...) et les éventuelles thématiques pouvant cohabiter, se compléter ou se développer conjointement
- Différencier les cibles potentielles et leurs besoins (différenciation entre la réponse à apporter aux problématiques des territoires d'ordres et les territoires plus ruraux à la recherche d'un lieu d'animation et de services)
- Accompagner la collectivité dans le développement d'un ou plusieurs projets (aide à la décision) : étude(s) de faisabilité financière, juridique et technique, avec une attention particulière sur la viabilité économique et financière des projets à termes.

4 / Maîtrise foncière de locaux stratégiques

Il voir la fiche « Garantir la commercialité des linéaires »

5 / Le marketing territorial appliqué à la dynamique commerciale

CF. Fiche : Le lien à la fiche Initier une stratégie de marketing territorial »

6 / Action coercitive : Taxe sur les friches commerciales

Les communes ou l'établissement public de coopération intercommunale ont la possibilité d'instaurer une taxe annuelle sur les locaux à usage commercial « qui ne sont plus affectés à une activité entrant dans le champ de la cotisation foncière des entreprises (CFE) depuis au moins deux ans au 1er janvier de l'année d'imposition et sont restés inoccupés pendant cette période » (article 126 de la loi de finances rectificative pour 2006, codifié sous l'article 153011 du code général des impôts

Les taux sont progressifs :

- 10 % la première année d'imposition,
- 15 % la deuxième année d'imposition,
- 20 % à partir de la 3ème année.

Ils peuvent toutefois être majorés par décision de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dans la limite du double.

3. Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

3.1 Créer un parcours paysager qualitatif en Centre-bourg et mettre en place un parcours de balade de la reconstruction

Secteur concerné	Centre-bourg et ville-berge - Patrimoine A Espaces publiques
Contexte	Les modes doux sont très peu développés à Condé-sur-Noireau. Le manque de visibilité des principaux lieux d'attraction n'encourage pas à se déplacer à pied. La commune bénéficie d'un important patrimoine de la reconstruction qui n'est aujourd'hui pas valorisé et qui peut contribuer à la mise en valeur des parcours.
Objectifs de l'action / Impacts attendus	Favoriser la mobilité piétonne dans la ville par la mise en valeur patrimoniale favorisant la fréquentation des commerces et services. Faciliter les déplacements pour les PMR en améliorant l'accessibilité
Description	Création d'une boucle piétonne qualitative, touchant les espaces principaux de la ville et les parcours habituels (collège, équipements publics, parc, place du marché, ...) <ul style="list-style-type: none"> • Identifier le tracé du parcours passant le long de la Durance par la place du marché, le cinéma, le parc et aller jusqu'à l'atelier reliant les équipements. • Identifier les points faibles (avec contraintes) à modifier • Etudier la signalétique du parcours • Ecrire un cahier de charges • Lancer la consultation
Acteur en charge du portage de l'action	Ville (service urbanisme/mobilité, service espaces verts, service communication) Office de Tourisme CIAP
Partenaires associatifs	Associations locales (liées à la mobilité douce, au patrimoine et mise en valeur de l'architecture locale)
Coût	Coût signalétique/identité visuelle (panneaux, couleurs, ...) = 10 panneaux à 250 €/panneau soit 2 500 € HT
Calendrier	Coût interventions nécessaires pour rendre le parcours PMR (élargissement trottoirs, réduction emmarchements, etc...) = enveloppe prévisionnelle, reprise des abaissements de trottoirs aux passages piétons : 2 000 € x 20 = 40 000 € HT (45 000 € HT TDC) + élargissement de trottoir à 1 m 50, 70 €/m linéaire sur 1km soit 70 000 € (84 000 € HT TDC) Coût verdissement du parcours : 160 €/m ² pour 500 m ² de verdure = 80 000 € Coût total : 200 000 € HT (220 000 € HT TDC) A horizon de la finalisation du projet soit 2030
Indicateurs de résultats / de suivi	Bonne pratique du parcours par les habitants Réduction du trafic voiture en faveur du flux piéton sur le circuit Pratique d'activité sportive type jogging/promenade sur la boucle Perception de l'identité de la boucle par les habitants et les touristes

3.2 Elargir le parc et les équipements sportifs en les intégrant au Centre-bourg par l'achat des parcelles voisines.

Secteur concerné	Aire de camping-car derrière l'hôtel de ville et pavillon et garage face à la Mairie -Périmètre F
Contexte	Le parc est l'un des atouts importants du centre-bourg de Condé-sur-Noireau, cependant il n'est pas aujourd'hui visible depuis le Centre-bourg. De ce fait alors que les déplacements à pieds sont très courts ils ont lieu majoritairement en voiture. Le paysage du secteur est peu attrayant avec un parking végétalisé mais en mauvais état et des garages paraissant désaffectés. Les élèves et parents d'élèves de l'établissement scolaire privé ne disposent d'aucun espace d'attente ou de dépôt. L'aire de camping-car n'est que peu utilisée car peu attractive tout comme le parking où elle se trouve, dont l'utilité n'est pas démontrée. Créer une véritable liaison entre la nouvelle coulée verte et le parc pour donner une nouvelle entrée au parc, et connecter mieux le Centre-bourg avec le pôle multisports. Créer un parvis avec dépôt minute véhiculé pour l'établissement scolaire privé. Améliorer la liaison visuelle du parc avec le Centre-bourg et de l'équipement sportif avec le Centre-bourg pour encourager les déplacements en modes actifs et la fréquentation de ces espaces. Intégrer directement le camping à travers son accès au centre-ville et le valoriser (y compris pour les caravanes).
Objectifs de l'action / Impacts attendus	Négociations foncières en vue de l'acquisition de l'ancien garage automobile Qualification des espaces publics à créer Désignation d'un maître d'œuvre en vue de la réalisation des travaux d'aménagement Réalisation des travaux Ville de Condé-en-Normandie, service espaces publics et voirie
Description action	
Acteur en charge du portage de l'action	
Partenaires à associer	Sacré cœur
Coût	130 000 € (ancien garage automobile) Aménagements : 2000 m ² espaces verts (130 €/m ²) = 260 000 € HT (335 000 € TTC) 2000 m ² aire de camping-car + parking = (160€/m ²) 320 000 € HT (400 000 € TTC) Total travaux : 560 000 € HT (735 000 € HT TTC) Achèvement au-delà de 2030
Calendrier / Phasage	
Indicateurs de résultats / de suivi	Analyse de fréquentation du nouvel espace public, et de l'attractivité générée sur le parc Fréquentation du parking et de l'aire de camping-car

3.3 Créer une réserve foncière pour une opération de logements neufs, offre touristique ou élargissement du parc.

Secteur concerné	22 garages en bande. Périmètre G
Contexte	La ville de Condé-sur-Noireau construit très peu de logements neufs ce qui ne permet pas d'atteindre le point mort. De plus il manque une offre qualitative en centre-ville de tailles moyennes avec des terrains de tailles modestes.
Objectifs de l'action / Impacts attendus	Créer une réserve foncière afin de renforcer la densité du centre-ville avec une offre qualitative de logements adaptés en plein cœur du centre-bourg. Proposer une offre de logements avec des petits terrains et des surfaces moyennes produit assez recherché actuellement. Préemption en fonction des opportunités. Opportunité de l'achat des maisons à évaluer.
Description action	Négociations foncières en vue de l'acquisition des deux pavillons et de des garages, DUP en vue de l'expropriation des garages des propriétaires récalcitrants à la fin. Désignation d'un maître d'œuvre en vue de la réalisation des travaux d'aménagement Réalisation des travaux Le terrain peut dans un premier temps être aménagé en urbanisme transitoire, aménagement qui, selon l'évolution du marché, pourrait être pérennisé. Ville de Condé-en-Normandie, service urbanisme
Acteur en charge du portage de l'action	
Partenaires à associer	Innolya ?
Coût	Acquisitions : 22 x 6 000 € (garage) : 132 000 € Aménagements espaces publics : 250 m ² (130 €/m ²) soit 32 000 € HT (40 000 € TTC) Recettes de cession envisageables : 100 000 €. Déficit d'opération : 72 000 € Achèvement au-delà de 2030
Calendrier / Phasage	
Indicateurs de résultats / de suivi	Qualité architecturale et urbaine des nouvelles constructions et des cheminements Usages des nouveaux espaces verts

3.4 Mettre en place un plan de signalétique

Secteur concerné	Centre bourg et ville d'été Espaces publics, parcs, places
Contexte	Aujourd'hui la ville ne possède pas une structure urbaine forte et lisible. La composition « double » avec l'avenue de Verdun qui longe le centre et l'axe commerciale décalée et pas visible n'aide pas l'orientation et la déambulation. Quant aux espaces publics principaux (le parc communal notamment) et aux équipements (le cinéma, ...), ils sont eux aussi désaxés et peu ou pas visibles et accessibles. La lisibilité des espaces et des lieux d'attiractions fait donc défaut. Créer un système identitaire basé sur de la signalétique permettant de mieux orienter et rapprocher les différents lieux de destination. Mise en valeur des commerces, des espaces publics. Mieux orienter vers les parcs de stationnement, et favoriser les déplacements doux au sein du centre-bourg. Mettre en réseaux les espaces publics de la ville Aider la déambulation entre les différents commerces Aider les touristes à s'orienter
Objectifs de l'action / impacts attendus	
Description action	Etudier une charte graphique pour la ville Etude signalétique, les possibilités des points d'accroche de la ville, touristiques, commercial et diagnostic et préconisation Identifier les éléments à signaler Définir la charte sur différents supports (panneaux, totems, flèches, à la fois horizontaux que verticaux) Réalisation
Acteur en charge du portage de l'action	Ville (service urbanisme, service communication) Office du tourisme
Partenaires à associer	Commerçants ?
Coût	Coût étude signalétique et graphisme/identité urbaine 15 000 à 25 000 € + coût réalisation signalétique dépendant du numéro de totems/ panneaux/ signalétique au sol à réaliser/ provision : 150 000 €
Calendrier / Phasage	Horizon 2022
Indicateurs de résultats / de suivi	Ressenti des habitants vis-à-vis de l'action menée Appropriation de la nouvelle identité par des activités privées (commerciales, ludiques, sportives...) Durabilité de la signalétique

3.5 Créer une zone 30 et des marqueurs visuels pour ralentir les véhicules

Secteur concerné	Centre bourg Espaces à véhiculer à la suite de l'étude mobilité
Contexte	Le centre-bourg de Condé sur Noireau demeure essentiellement tourné vers la voiture individuelle. Bien que mise à part sur les RD, la circulation soit limitée, de nombreux comportements dangereux et une vitesse trop importante des automobilistes, entraîne un sentiment d'insécurité chez les cyclistes comme chez les piétons. Créer une zone 30 dans le périmètre du centre-bourg. Apaiser les espaces publics et piétons du centre bourg. Mettre les espaces en avant (priorité aux mobilités douces) et lui donner la priorité sur tous les espaces avec ponctuellement des zones de rencontre si nécessaire. Réduire la vitesse de déplacement des véhicules et augmenter le sentiment de sécurité des piétons Réduire la nuisance sonore des véhicules en Centre-bourg
Objectifs de l'action / impacts attendus	
Description action	Etude de mobilité pour validation du secteur zone 30 et étude des impacts. La périmètre de la zone devra à cette occasion être étudié notamment pour évaluer l'opportunité d'inclure en partie les routes départementales plus fréquentées. Evaluer la pertinence de créer ponctuellement des zones de rencontre (limitées à 20 km/h) sur les lieux d'intensité (quais de la Druance, place de la Marie, place du marché, rue du vieux château et rue du six juin) Réalisation des travaux (plateaux, signalétique horizontale et verticale)
Acteur en charge du portage de l'action	Ville (service urbanisme, mobilité) Service voirie du conseil départemental
Partenaires à associer	Commerçants et usagers
Coût	Sur le secteur définis dans le plan guide Panneau signalétique : 280€/panneau (10) Plateaux Passages piéton 5000 €/ plateau (10) Ralentisseurs de trafic 1000 €/ unité (6) Total : 80 000 € HT
Calendrier / Phasage	2022-2030 avec adaptation par la suite avec les nouveaux aménagements, certains aménagements pouvant être testés rapidement
Indicateurs de résultats / de suivi	Contrôle de la vitesse Evolution du sentiment d'insécurité lié à la circulation routière Choix de déplacements alternatifs et conséquente réduction du trafic automobile

4 Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

4.1 Requalification de la rue de Verdun, des deux portes d'entrée et de la "fenêtre", passage au-dessus de la Druance (sous maîtrise d'ouvrage CD 14)

Secteur concerné	Rue de Verdun et connexions avec le Centre-bourg Rues, trottoirs et espaces de circulation PI avec des espaces publics qualitatifs, voiries, etc.
Contexte	Un axe majeur très fréquenté mais ne permettant pas d'apprécier les atouts de la ville. Un passage par le centre-bourg sans presque s'apercevoir des opportunités qu'il cela offre (commerce, s'installer, s'arrêter...). Un passage peu confortable pour les déplacements quotidiens en modes actifs.
Objectifs de l'action / Impacts attendus	Recréer une image d'entrée de centre via l'aménagement des « fenêtres » sur le centre-bourg et de l'axe qui le lie du nord au sud (Rue de Verdun) tel qu'une épine dorsale. Transformer cette avenue en boulevard urbain végétalisé et apaisé. Marquer l'entrée de ville Révéler le centre-bourg depuis le paysage lointain (rue de Verdun) Requalifier la rue de Verdun (travail sur la vitesse et les gabarits) pour redonner de la place aux piétons (de route départementale à véritable boulevard urbain) Travailler la qualité urbaine du secteur (qualité des matériaux, mobilier, végétaux, qualité espaces publics)
Description action	Travail sur les gabarits routiers pour les réduire autant que possible. Introduction de parcours doux (vélos, trottoirs réaménagés). Végétalisation importante sur toute la longueur. Réorganisation du stationnement pour intégrer de manière harmonieuse à l'aménagement. Utilisation de matériaux qualitatifs pour les espaces dédiés à la mobilité douce Perméabilisation des sols autant que possible Installation mobilier urbain qualitatif / signalétique identitaire Maîtrise d'ouvrage : CD14 en association avec le service voirie de la ville (selon périmètre de gestion du domaine public)
Acteur en charge du portage de l'action	
Partenaires à associer	Associations commerçantes ? Citoyens ? Office du tourisme ?
Coût	Emprise globale de 15 000 m ² avec sous-emprises à traiter plus qualitativement. PI1, 2 et 3 = 6 800 m ² : 250 €/m ² soit 1,7 M € (2,15 M € TDC) Reste de l'emprise (8200 m ²) : 160 €/m ² soit 1,3 M € HT (1,6 M € HT TDC) Total 3 M € HT travaux (3,75M € TDC)
Calendrier / Phasage	Horizon 2030
Indicateurs de résultats / de suivi	Augmentation de la fréquentation des commerces sur l'Avenue Augmentation des déplacements doux le long de l'Avenue Appropriation et appropriation de la nouvelle identité par les habitants et les touristes Baisse du sentiment d'insécurité en mode doux

4.2 Rénover les façades et les cœurs d'îlots.

Secteur concerné	Périmètre opérationnel du centre-bourg - Périmètre A
Contexte	Le centre-bourg de Condé-sur-Noireau est composé essentiellement d'un patrimoine de la reconstruction mais aussi à ses franges de quelques bâtis d'avant-guerre qui précèdent une rénovation qualitative. La qualité des logements et leur attractivité est très fortement dégradé par cette image.
Objectifs de l'action / Impacts attendus	Améliorer l'attractivité des logements du centre-ville et de l'image que la ville renvoie.
Description action	Mettre en place un dialogue avec les copropriétaires concernés pour la rénovation de leurs façades Mettre en place des subventions encourageant la rénovation des façades de l'ordre purement esthétique (à hauteur de 30% du devis) ou rénovation thermique + esthétique (à hauteur de 50% du devis) Mise en place d'une garantie d'emprunt par la collectivité auprès des propriétaires non imposables ou en deçà de la médiane des revenus du territoire Définir des prescriptions architecturales pour la rénovation des façades dans le règlement de la subvention.
Acteur en charge du portage de l'action	Modifier le PLU pour faire apparaître ce cahier des charges (si pas de subvention) Service urbanisme de la ville de Condé-en-Normandie et service aménagement de la communauté de commune.
Partenaires à associer	Service patrimoine de la ville de Vire, propriétaires et commerçants.
Coût	Subvention allouée à hauteur de 30 % à 50 % pour chaque rénovation de façade (selon la nature des travaux, esthétiques ou thermique) Subvention de 5 à 10 ravalements de façade par an soit : 300 000 € sur 6 ans soit un budget de 50 000 €/an pour la collectivité Action pouvant commencer rapidement à poursuivre tout au long du projet.
Calendrier / Phasage	
Indicateurs de résultats / de suivi	Nombre de façades rénovées Impact sur l'image de la commune auprès des habitants, des visiteurs et des investisseurs Evolution du marché immobilier en Centre-bourg et du taux de vacance en Centre-bourg

4.3 Structurer un parc linéaire au cœur de la ville.

Secteur concerné	Parc de la Mairie – Parking – Parfumerie D
Contexte	Le parc de la Mairie est précédé par un immense parking qui nuit à l'image urbaine que la Ville veut d'elle. De plus, la place du marché et la Drurance donnent directement sur ce parking. En maintenant le nombre de places de parking actuelles mais le réorganisant en longueur il est possible de réaménager les berges du fleuve en créant un ensemble urbain qualitatif et paysager permettant la promenade et la mise en valeur du patrimoine.
Objectifs de l'action / Impacts attendus	Mettre en système tous les espaces et bâtiments publics du centre bourg via un parc linéaire paysager Améliorer la qualité urbaine et paysagère du centre bourg Recréer et améliorer les continuités écologiques Créer des espaces adaptés aux usages actuels
Description action	Créer un parc linéaire le long de la Drurance, qui puisse créer un lieu de connexion et interaction avec tous les espaces publics du Centre-bourg (Parc Municipal, parkings paysagers, promenade de la Drurance, Mairie, Cinéma, Nouveau marché couvert,...). Réorganiser les places de parking sur les espaces en lien avec le bâti et libérer les espaces nobles paysagers à la promenade. Créer un dialogue entre la rive nord et sud par un aménagement paysager cohérent et unique renforçant l'usage de l'espace public.
Acteur en charge du portage de l'action	Ville, services espaces verts et espaces publics
Partenaires à associer	Habitants
Coût	Parc linéaire (sur parc existant) = 130euro/m ² Emprise de 3800m ² soit 494 000 € HT (617 500 € HT TTC) Parking (sur la bande sud) = 160 €/m ² Emprise : 2 500 m ² soit 400 000 € HT (500 000 € HT TTC) Reprise de la voirie et trottoirs, emprise 2 800 m ² à 110 €/m ² soit 297 000 € HT (371 000 € HT TTC) Total: coût travaux: 1,2 M € HT (1,5 M € HT TTC)
Calendrier / Phasage	Travaux à enclencher après la livraison du marché couvert et de sa place soit un début des travaux à envisager en 2023 pour livraison en 2024/2025
Indicateurs de résultats / de suivi	Etude d'image et de fréquentation avant et après l'opération.

4.4 Aménager un chemin de balade piétonne et au vélo vers Pontecoulant

Secteur concerné	Secteur entre Condé et le Château de Pontecoulant Cheminement existant et à créer (sur les cotés), vers le centre.
Contexte	Les espaces de promenade touristique ne débouchent pas actuellement sur la Ville et ne permettent pas une boucle complète et continue. Les riverains permettront d'initier et finaliser des balades, permettant aux touristes et habitants de partir de Condé et établir un point d'arrêt dans leurs parcours. L'office du tourisme travaille déjà sur ce sujet actuellement.
Objectifs de l'action / Impacts attendus	Augmenter l'offre de loisir pour les habitants de Condé et pour les touristes Lier le parcours de loisirs et tourisme au Centre-bourg de Condé et son offre commerciale Mettre en valeur le Château de Pontecoulant via la connexion physique (piétonne et/ou vélo)
Description action	Connecter le Parc municipal de Condé avec le Château via un parcours piéton et vélo (de 4,5km environ) retraçant en partie les chemins existants et s'ouvrant en partie sur de nouveaux parcours.
Acteur en charge du portage de l'action	Mairie, service urbanisme Office du tourisme
Partenaires à associer	Eau Seine Normandie (pour la création d'un parcours en proximité de l'ancien barrage de Pontecoulant (actuellement des travaux en cours pour la gestion des écoulements de la Drurance) : travail de coordination à prévoir
Coût	32€/ml pour les tracés à créer / 18€/ml pour les tracés existants soit : 4500ml parcours piéton à créer : 157 500 € HT (200 000 € HT TTC) 5000ml parcours vélo à créer : 160 000 € HT (200 000 € HT TTC) Pour un sentier d'1,5m de large Total : 320 000 € HT travaux (400 000 € TTC) + Acquisitions foncières à prévoir: provision de 15 000 € Horizon 2025
Calendrier / Phasage	Utilisation du chemin, nombre d'utilisateurs par an Impact positif sur la valorisation touristique du territoire
Indicateurs de résultats / de suivi	

4.5 Faire émerger de nouveaux produits touristiques et les associer au parcours de balade : camping et offre de services.

Secteur concerné	Partenaires opérationnels
Contexte	La ville de Condé a besoin de renforcer la quantité et la qualité des services offerts aux touristes et de les relier aux parcours de balade. Ainsi, ces parcours doivent être sans rupture et les plus directs possible vers les espaces commerciaux de la ville.
Objectifs de l'action / Impacts attendus	Concernant l'offre, il s'agit ici de développer, dynamiser, structurer l'existant et de créer de nouveaux services ou équipements en accompagnant les porteurs de projet.
Description de l'action	Dans le cadre d'un plan d'actions touristiques, bilan / état des lieux des structures touristiques existantes. Animer des rencontres avec les responsables des structures réceptives, détection des projets, des besoins et des attentes. Enquête auprès des touristes de passage (gîtes, campings, aire de camping-cars, restaurants) pour connaître leurs attentes, leurs motifs d'insatisfaction En fonction des différentes phases de diagnostic réalisé, plan d'actions visant à faire émerger de nouveaux services. Parallèlement, dynamisation des structures d'accueil existantes : aménagement d'une véritable aire d'accueil de camping-cars sur un espace naturel (en bord de rivière par exemple), redynamisation du camping, cheminement piétons entre les aires d'accueil et le Centre-bourg. Ville et communauté de communes
Acteur en charge du portage de l'action	
Partenaires à associer	Office du tourisme, Communauté de communes, Région, Etat, Chambres Consulaires, Prestataires,
Coût	Animation par l'office du tourisme et le Manager Commerce et accompagnement à la dynamisation des structures d'accueil existantes : travaux, aides individuelles, ... Budget estimé à 40 000 € HT pour des subventions sur des appels à projets nouveaux Programme sur 5 ans
Calendrier / Phasage	
Indicateurs de résultats / de suivi	Fréquentation et CA des commerces en saison touristique Nombre de visiteurs

4.6 Repositionner l'entrée et la qualité du camping et relier le parcours de balade à l'offre du centre-ville.

Secteur concerné	Partenaires opérationnels
Contexte	La fréquentation du camping est aujourd'hui très faible et sa capacité réduite. Son orientation vers le pôle sportif de la commune ne semble pas logique, il ne tire que peu les atouts du parc tout proche.
Objectifs de l'action / Impacts attendus	Redynamiser l'activité du camping en le tournant vers le parc et le centre-bourg.
Description de l'action	Créer une ouverture du camping sur le parc en créant des cheminements et des ouvertures afin de le redynamiser. Le camping sera ainsi tournée vers le parc et rendu beaucoup plus attractif via l'un des principales atouts de la commune, il sera de plus tournée plus vers le centre-bourg via la reconnexion par ailleurs du parc avec le centre-bourg.
Acteur en charge du portage de l'action	Service en charge de la gestion du camping et espaces verts.
Partenaires à associer	Office du tourisme Gestionnaire potentiel
Coût	Cheminement et clôtures : 10 000 € HT travaux
Calendrier / Phasage	Horizon 2023
Indicateurs de résultats / de suivi	Fréquentation et CA des commerces en saison touristique Nombre de visiteurs

4.7 Encadrer l'opération Saint-Jacques.

Secteur concerné	L'ensemble Immobilier Saint-Jacques et ses abords pour recréer la connexion collège – centre-bourg
Contexte	L'ensemble immobilier Saint-Jacques est délaissé par Innoya et aujourd'hui largement vacant. L'image renvoyée par ces tours en entrée de centre-bourg ne correspond plus à l'image que la commune souhaite renvoyer.
Objectifs de l'action / Impacts attendus	Proposer une offre de logement abordable avec extérieur et entrée privative afin de recréer une attractivité résidentielle à Condé. Travail de co-construction ville et bailleur notamment pour l'ambition esthétique et le végétal permettant de mieux relier le collège au centre-bourg. Démolition des trois tours puis reconstitution sur site d'une offre de logements en phase avec les attentes d'aujourd'hui Intégrer des parkings vélo dans les opérations Aménager un parcours piéton et vélo par la rue René Lenormand vers le collège et le centre-bourg.
Description de l'action	Proposer une architecture contemporaine à proximité du centre-bourg Insérer à la réalisation des espaces extérieurs à usage collectif des résidents, des habitants du quartier, avec une programmation adaptée aux besoins
Acteur en charge du portage de l'action	Innoya et ville de Condé
Partenaires à associer	Innoya et CD 14 (collège et accroche RD)
Coût	Création d'une piste cyclable bidirectionnelle rue René Lenormand, reprise voirie et trottoir : 175 000 € HT
Calendrier / Phasage	Horizon 2024 en fonction des contraintes de calendrier d'Innoya
Indicateurs de résultats / de suivi	Usage des espaces publics Commercialité des logements Taux d'occupation des nouveaux logements

Schema de l'opération projetée :



5 Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements et services publics

5.1 Renover le marché couvert et ses espaces publics pour en faire une vitrine du Centre-bourg et du patrimoine de la reconstruction

Secteur concerné	Ancien marché couvert - Périmètre E
Contexte	L'ancien marché couvert n'est plus utilisé depuis plus de 30 ans pour cette visée. Il a d'abord été positionné en salle des fêtes avec des locations pour l'organisation de grands événements privés, cependant la dégradation de la salle et son positionnement en plein Centre-bourg on conduit à arrêter ce type de festivité. Il constitue aujourd'hui la principale salle associative de la commune associée de Condé-sur-Noireau. Aujourd'hui son état nécessite une rénovation, le bâtiment n'est par ailleurs pas aux normes PMR et est très mal isolé. Un temps envisagée, sa destruction a été unanimement rejetée durant les phases précédentes de l'étude de redynamisation du centre-bourg. L'histoire du lieu est un élément à mettre en valeur avec son image architecturale. Le maintien de son caractère avant tout associatif est de plus souhaité.
Objectifs de l'action / Impacts attendus	Redonner son lustre d'antan au marché couvert et réaffirmer ce qu'il est depuis la reconstruction à savoir l'un des marqueurs urbains les plus célèbres de Condé-sur-Noireau. Proposer une profonde rénovation comme point de départ et vitrine du projet de redynamisation du centre-bourg. S'appuyer sur l'attachement des habitants à cette salle pour rassembler autour du projet de redynamisation du centre bourg. Le positionner comme la salle de pratiques associatives et culturelles de la commune nouvelle. Programmation restant à préciser comportant à minima deux salles associatives de tailles différentes pour des usages et jauges différentes. Réhabilitation des 400 m ² de l'existant et extension en construction neuve sous l'avancée à hauteur de 200 m ² .
Description action	Service bâtiments de la ville de Condé-en-Normandie.
Acteur en charge du portage de l'action	Associations et acteurs culturelles du territoire
Partenaires à associer	
Coût	Coût travaux estimé à 1,12 M € HT soit 1,4 M € HT TTC. Etude de programmation : 40 000 € HT. Hors AMO suivi du projet.
Calendrier / Phasage	Action prioritaire identifié comme le coût d'envoi de la rénovation du centre-bourg. Début des travaux possible à mi-2021 avec une livraison envisageable courant 2023.
Indicateurs de résultats / de suivi	Taux d'occupation de la salle Impact sur l'image de la commune auprès des habitants, des visiteurs et des investisseurs

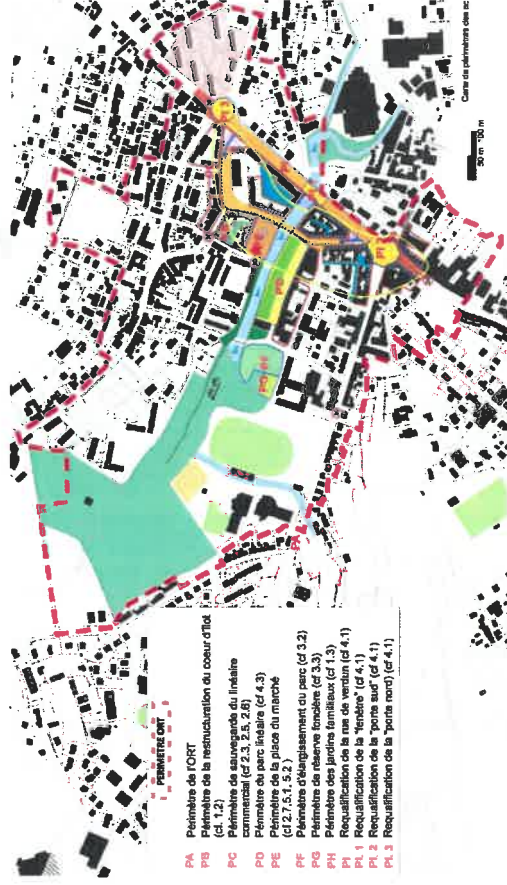
5.2 Rénover la place du marché (en lien avec l'opération du marché couvert)

Secteur concerné	Place du marché - Périmètres E, Le marais à couvrir et la place délimitée face à l'avenue de la République
Contexte	La place du marché est actuellement un vaste parking qui n'est véritablement animé que les jeudis matins (jour de marché). Hors du temps du marché, l'usage de stationnement est le seul usage réel malgré la position centrale de ce lieu et les multiples atouts pour encourager la vie en centre-ville.
Objectifs de l'action / impacts attendus	Positionner la place du marché comme l'espace public majeur de Condé en Normandie. Lieu d'animation, lieu de vie comportant des terrasses une diversité d'ambiances d'espaces publics. L'instaurer en tant que prolongement de l'activité du nouveau marché couvert et travailler les interactions entre l'espace public et les espaces environnants pendant le temps du marché et au-delà. Renouer le lien entre la place du marché et la Druance.
Description action	Programmation des espaces à préciser, mais permettant la tenue du marché avec accès eau et électricité. Place en majorité minérale avec terrasses et mobilier urbain, en considérant une rationalisation de l'implantation du marché suivant la réorganisation souhaitée.
Acteurs en charge du portage de l'action	Création d'une zone apaisée (zone de rencontre ou entièrement piétonne) le long de la Druance avec une végétalisation pour faire écho à la coulée verte sur la rive Nord. Végétalisation à hauteur de 20 % de l'emprise avec augmentation de la porosité des sols.
Pertinences à associer	Emprises considérées : Place du marché : 3 400 m ² Service voirie et urbanisme de Condé-en-Normandie.
Coût	Habitants, associations, commerçants du marché et sédentaires.
Calendrier / Phase	Place du marché : 350€ HT/m ² soit : 1 200 000 € HT (1,5 M € HT TDC). Elle devrait être réalisée avec l'opération du marché couvert. A des fins de lisibilité des financements nous la dissocions.
Indicateurs de résultats / de suivi	Première phase du projet Centre-Bourg, début des travaux possible fin 2022 avec une livraison envisageable courant 2023 concomitamment à la livraison du marché couvert. Fréquentation des espaces Impact sur l'image de la commune auprès des habitants, des visiteurs et des investisseurs Impact sur le fonctionnement du marché

- Autres actions à mener
- Recruter un chef de Projet « Petites Villes de Demain »

Le projet de rénovation de Condé-sur-Noireau aura lieu sur un temps long et nécessitera de se saisir de nombreux outils pour la mener à bien qui ont été pour la plupart décrits dans les fiches actions ci-dessus. C'est pourquoi il semble nécessaire de dédier un mi-temps au pilotage de l'opération pour la mener à bien.

Carte des périmètres opérationnels



Certaines autres opérations (Etude sur le quartier de la Varende et Projet de reconstruction des Basses Landes) sont situées hors périmètres ORT mais sont en cours d'étude. Cependant, un accompagnement par INOLYA est prévu sur ces différents projets.



